

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance  
du  
Mercredi 17 janvier 2007

Le compte rendu *in extenso* est publié au compte rendu intégral  
Le compte rendu analytique est un résumé des débats.

## SOMMAIRE

- 5 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 5 ABSENCES MOTIVÉES
- 5 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5 COMMUNICATIONS
- 6 PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET
- 6 DÉPÔT DE CINQ PROJETS DE DÉCRET ET DE TROIS PROPOSITIONS DE  
RÉSOLUTION
- 7 VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE MME ANNE BARZIN, SUPPLÉANTE EN ORDRE  
UTILE DE M. DENIS MATHEN, DÉMISSIONNAIRE.  
(Orateurs : M. le Président, Mme Defalque, Rapporteur, Mme Barzin)
- 8 PROJET DE DÉCRET RELATIF AU SOUTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES  
RÉSEAUX D'ENTREPRISES OU CLUSTERS (DOC. 478 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 ET 2)
- DISCUSSION GÉNÉRALE  
(Orateurs : M. le Président, MM. Thissen, Bodson, Jeholet, M. Marcourt, Ministre)
- 13 EXAMEN DES ARTICLES
- 13 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION SUR LE  
MARQUAGE DES EXPLOSIFS PLASTIQUES ET EN FEUILLES AUX FINS DE  
 DÉTECTION, FAITE À MONTRÉAL LE 1ER MARS 1991 (DOC. 501 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 ET 2)
- 13 DISCUSSION GÉNÉRALE  
(Orateurs : M. le Président, M. Bodson)
- 13 EXAMEN DES ARTICLES
- 14 PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 23 MARS 1995 PORTANT  
CRÉATION D'UN CENTRE RÉGIONAL D'AIDES AUX COMMUNES, CHARGÉ  
D'ASSURER LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES PLANS DE GESTION DES  
COMMUNES ET DES PROVINCES ET D'APPORTER SON CONCOURS AU  
MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES COMMUNES ET PROVINCES DE LA  
RÉGION WALLONNE (DOC. 509 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 ET 2)
- 14 DISCUSSION GÉNÉRALE  
(Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, Rapporteur, MM. de Lamotte, Neven, M.  
Courard, Ministre)
- 17 EXAMEN DES ARTICLES
- 18 INTERPELLATIONS
- 18 de M. Kubla, sur « la situation budgétaire de la Flandre et son influence sur les futures  
négociations communautaires » et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des  
Finances, de l'Équipement et du Patrimoine  
(Orateurs : M. le Président, MM. Kubla, Cheron, M. Daerden, Ministre)

21 de M. Borsus sur «le réchauffement climatique», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme  
(Orateurs : MM. Borsus, de Lamotte, Ancion, M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre)

26 QUESTIONS D'ACTUALITÉ

26 de M. Borsus , sur «la nouvelle taxe sur l'éclairage public»; de M. Furlan, sur «l'augmentation du coût de l'éclairage public pour les communes suite à la libéralisation du marché de l'électricité», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

27 de M. Delannois , sur «l'ex-décharge du Mont d'Or à Kain»; de Mme Bertouille, sur «la décharge du mont d'or à Kain et les conclusions alarmistes de la SPAQuE», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

29 de M. Meureau, sur «le fonctionnement des CCAT dans l'attente de leur renouvellement», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

29 de M. Stoffels, sur «l'organisation du chantier de la route de Herbesthal à eupen», et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine

30 de Mme Tillieux, sur «l'accès des personnes à mobilité réduite aux transports en commun», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

30 de M. Bouchat, sur «la programmation de fermeture de bureaux de Poste en province de Luxembourg», et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

31 de M. Ficherouille, sur «la possible privatisation des aéroports de Charleroi et de Liège», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

32 de M. Jeholet, sur «les remarques formulées par la Cour des Comptes sur les marchés publics conclus par le FOREM», et réponse de Mme Arena, Ministre de la Formation

33 de M. Kubla, sur «les déclarations du Ministre concernant la vignette sous l'angle du respect des règles européennes», et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine

33 de M. Borsus, sur «l'état des ponts wallons suite à la fermeture du viaduc de Beez», et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine

34 de M. Fourny, sur «le home de Villance à Libin», et réponse de Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances

35 INTERPELLATIONS (SUITE)

35 de M. Onkelinx, sur «la fin de la phase à chaud liégeoise.»; de M. Wesphael, sur «la confirmation de la fermeture de la phase à chaud liégeoise par Mittal-Steel.»; question orale jointe de M. Kubla, en lieu et place de Mme Defraigne, sur «les récents développements dans l'actualité de la sidérurgie liégeoise» et réponse de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur  
(Orateurs : M. le Président, MM. Onkelinx, Wesphael, Mme la Présidente, MM. Kubla, de Lamotte, M. Marcourt, Ministre)

40	de M. Stoffels, sur «les possibles alternatives par rapport à l'avenir électronucléaire», et réponse de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial (Orateurs : M. Stoffels, M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Antoine, Ministre)
44	DÉPÔT DE DEUX PROPOSITIONS DE RÉOLUTION
44	VOTES NOMINATIFS
45	JUSTIFICATION DE L'ABSTENTION (Orateurs : M. le Président, M. Wesphael)
46	LISTE DES INTERVENANTS
47	INDEX DES MATIÈRES
48	ABRÉVIATIONS COURANTES

## SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de M. José Happart, Président.

- La séance est ouverte à 10 heures 07 minutes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

### ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président.** – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance, MM. Severin, Pire et Luperto, retenus par d'autres devoirs.

### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le Président.** – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, par MM. Milcamps et Consorts (Doc. 528 (2006-2007) — N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Personne ne demandant la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié, il est adopté.

### COMMUNICATIONS

**M. le Président.** – Mme la Ministre Vienne m'a transmis le rapport annuel 2005 en ce qui concerne les administrateurs publics désignés dans les organismes d'intérêt public relevant de la Santé et de l'Action sociale.

Ce rapport sera envoyé à la Commission de l'Action sociale et de la Santé.

M. le Ministre Marcourt m'a fait parvenir le rapport au Parlement wallon sur l'application de la législation d'expansion économique en 2005 (Doc. 521 (2006-2007) — N° 1).

Il sera envoyé à la Commission de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation.

La Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement m'a fait parvenir son rapport annuel 2005.

Il sera envoyé à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole.

M. Jean-Louis Six, Administrateur de la Banque européenne, m'a transmis un exemplaire du Transition Report 2006.

La Cour d'Arbitrage m'a fait parvenir neuf notifications d'arrêt.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a transmis trois avis.

Le Gouvernement wallon m'a transmis onze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels, les notifications d'arrêt et les avis ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte-rendu intégral.

#### PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET

**M. le Président.** – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret modifiant le Livre V de la première partie et le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, déposée par MM. Milcamps et Consorts (Doc. 528 (2006-2007) — N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Personne ne demandant la parole, cette proposition de décret est prise en considération et sera envoyée à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

#### DÉPÔT DE CINQ PROJETS DE DÉCRET ET DE TROIS PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

**M. le Président.** – J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

- le projet de décret portant assentiment au texte révisé de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et à l'Annexe, adoptés à Rome le 17 novembre 1997 lors de la 29ème session de la Conférence de la FAO (Doc. 522 (2006-2007) — N° 1) ;
- les projets de décret portant assentiment à l'échange de notes diplomatiques du 23 mai 2005, constitutif de l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, relatif à la Coopération dans les régions frontalières (Doc. 523 (2006-2007) — N° 1) et (Doc. 524 (2006-2007) — N° 1) ;
- le projet de décret modifiant le décret du 23 mars 1995 portant création d'un Centre régional d'aide aux communes chargé d'assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et des provinces de la Région wallonne (Doc. 525 (2006-2007) — N° 1) ;
- le projet de décret relatif à l'identification des conjoints aidants en agriculture (Doc. 526 (2006-2007) — N° 1) ;
- et le projet de décret modifiant le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement et du secteur marchand (Doc. 527 (2006-2007) — N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Les projets de décret n°s 522 à 524 ont été envoyés à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications, le projet de décret n° 525 à la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, le projet de décret n° 526 à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de l'Agriculture et le projet de décret n° 527 à la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation.

- J'ai été également saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes :

- la proposition de résolution relative aux recommandations en vue d'améliorer la gestion de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées, par MM. Fontaine et Consorts (Doc. 518 (2006-2007) — N° 1) ;
- la proposition de résolution relative aux recommandations de la Commission sur l'Agence wallonne

pour l'Intégration des Personnes handicapées, par Mme Dethier-Neumann (Doc. 519 (2006-2007) — N° 1) ;

- et la proposition de résolution relative à la cohésion des politiques extérieures de l'espace wallonie-Bruxelles, par MM. Miller et Consorts (Doc. 520 (2006-2007) — N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer les propositions de résolution n°s 518 et 519 à la Commission de l'Action sociale et de la Santé et la proposition de résolution n° 520 à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications.

Il en sera ainsi fait.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE MME ANNE BARZIN, SUPPLÉANTE EN ORDRE UTILE DE M. DENIS MATHEN, DÉMISSIONNAIRE.

**M. le Président.** – Ce 8 janvier 2007, j'ai reçu la lettre de démission de M. Denis Mathen en tant que Membre du Parlement wallon.

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mme Anne Barzin, suppléante en ordre utile de M. Mathen, élu de la circonscription de Namur, démissionnaire.

Mme Anne Barzin, suppléante en ordre utile, est appelée à remplacer M. Mathen.

Conformément au point 2 de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur, la parole est à Mme Defalque, Rapporteur, pour donner lecture du Rapport des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

**Mme Brigitte Defalque**, Rapporteur. — Monsieur Denis Mathen, élu de la circonscription de Namur, a remis sa démission en tant que Membre du Parlement wallon le 8 janvier dernier et ce, avec effet immédiat.

Il appartenait donc à notre Commission de vérifier les pouvoirs de Mme Anne Barzin, deuxième suppléante en ordre utile. En effet, le premier suppléant de M. Mathen nous a indiqué par courrier, le 11 janvier dernier, qu'il renonçait à être membre de ce Parlement.

Dès lors, il nous a fallu procéder à la vérification des conditions d'éligibilité de Mme Barzin. Après examen, notre Commission a pu valider les pouvoirs de cette dernière.

Le présent Rapport a été adopté à l'unanimité des Membres présents.

**M. le Président.** – J'observe que l'Assemblée adopte les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

En conséquence, je proclame Mme Anne Barzin, Membre effectif du Parlement wallon et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31 bis nouveau de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

**Mme Anne Barzin** (MR). – Je jure d'observer la Constitution.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** – Mme Barzin, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée.

PROJET DE DÉCRET RELATIF AU SOUTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES OU *CLUSTERS* (DOC. 478 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 ET 2)

DISCUSSION GÉNÉRALE

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif au soutien et au développement des réseaux d'entreprises ou *clusters* (Doc. 478 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 et 2).

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Thissen, Rapporteur.

**M. René Thissen,** Rapporteur. — En Commission, M. Marcourt a entamé son exposé en évoquant le fonctionnement en réseaux de l'économie moderne et mondialisée s'imposant de plus en plus comme la norme incontournable de la politique économique européenne.

Il a, ensuite, parlé du terrain régional en citant deux dates ; premièrement, le début des années 2000 et la mise en place de projets pilotes pour le soutien à l'émergence de réseaux parmi les mesures prioritaires du Contrat d'avenir pour la Wallonie ; ensuite, l'année 2004 et une évaluation du programme expérimental mettant en évidence les effets positifs de la mise en réseaux en mentionnant les améliorations qui peuvent être apportées.

Le Ministre propose donc la pérennisation de la politique wallonne de mise en réseaux des entreprises ou *clustering*, démarrée par son prédécesseur, en y ajoutant cependant les améliorations nécessaires et en coordonnant celui-ci avec les pôles de compétitivité.

Le présent projet vise d'abord à reconnaître officiellement, par une procédure claire et transparente, les réseaux d'entreprises issus du regroupement spontané d'entreprises wallonnes, en vue de développer des complémentarités d'activités.

Il vise également à supporter financièrement la mise en place de ces réseaux d'entreprises à travers un accompagnement financier des pouvoirs publics wallons qui serait adapté dans son montant et sa durée.

Pour éviter tout doublon ou perte de synergie, le présent projet entend articuler de manière cohérente la politique de partenariat d'entreprises développée par les pôles de compétitivité, et celle des *clusters*.

M. le Ministre a ajouté que le projet de décret a fait l'objet d'échanges de vue préalables avec les forces patronales et syndicales tout au long de ses différentes étapes d'élaboration.

Sur les questions des parlementaires et les réponses du Ministre, M. Fontaine est intervenu pour signaler que ce décret visait à donner une base légale à l'expérience pilote lancée sous le Gouvernement précédent. Bien que soutenant la philosophie du projet, il a néanmoins formulé quelques questions et commentaires.

Il a d'abord relevé le côté abstrait du décret. De même, il a mentionné la nécessité de présenter un projet de décret dont les principales dispositions seront définies par voie d'arrêtés. Il a ensuite soulevé l'absence d'une intégration plus étroite du département de la recherche, de même que la non intégration de l'AWEx.

Il a également insisté sur l'articulation entre les *clusters* et les autres formes de partenariat menés en Région wallonne. Enfin, il a mentionné l'absence de délai en ce qui concerne la prise de décision et a demandé si cette question serait réglée par arrêté.

M. Fontaine a également souhaité savoir si le projet de décret a été notifié à l'Union européenne, comme le recommandait le Conseil d'Etat.

Il a terminé son intervention, en notant que la définition du *cluster* inscrite à l'article 1er du projet de décret à l'examen est différente de celle qui figure dans le décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises.

M. le Ministre a répondu à M. Fontaine, en manifestant sa prédilection pour la notion de pôle de compétitivité par rapport à celle de *cluster*. Néanmoins, on peut parler d'une politique de réseaux d'entreprises comprenant, d'une part, la politique de *clustering* telle que développée en Région wallonne et, d'autre part, la politique de pôle de compétitivité.

Il a ajouté que le Ministre qui exerçait, sous la précédente législature, les deux compétences relatives aux grappes technologiques et aux *clusters* a déterminé deux dispositifs distincts, là où on aurait pu imaginer une fusion de ceux-ci.

En ce qui concerne la notification à l'Union européenne, M. le Ministre a répondu que le Gouvernement wallon avait effectivement consulté des juristes qui lui avaient indiqué qu'en l'état, même si le bénéficiaire de la subvention était le , on devait considérer qu'on restait, dans le cas d'une subvention dégressive de 160000 euros par année, à l'intérieur des autorisations européennes et qu'il n'y avait pas lieu de notifier.

Pour ce qui est des habilitations, la technique est identique à celle qui est utilisée dans le cadre du décret portant sur la réforme des lois d'expansion économique et ce, en vue d'une plus grande souplesse.

M. Thissen a, lui aussi, relevé la différence de définition de la notion de *cluster* entre le décret à l'examen et le décret de 2004, en s'interrogeant sur la nécessité de déterminer une définition prioritaire. Il a souhaité connaître le fonctionnement des *clusters* mis en place depuis 2001. Il a également souhaité savoir de quelle manière et par qui seront désignés les deux experts indépendants extérieurs et les deux suppléants du Comité d'examen. Enfin, il a souhaité connaître les limites du secret auquel sont soumis les membres de comité d'examen à propos des faits, actes ou renseignements dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leurs fonctions, tant durant l'exercice de leur mandat qu'après son expiration.

Répondant à M. Thissen, M. le Ministre a indiqué qu'il revient au Ministre en charge de l'Économie de désigner les deux experts indépendants extérieurs. Il a signalé qu'une évaluation des *clusters* a eu lieu en 2004 et qu'il serait judicieux de la communiquer aux membres de la Commission.

Il a aussi indiqué que le périmètre de la nature du secret des faits, actes ou renseignements dont les membres du Comité d'examen ont eu connaissance, correspond au secret inhérent aux délibérations de cette structure.

M. Thissen a énoncé qu'il serait utile de connaître les limites du périmètre du secret des délibérations en vue d'éventuelles questions des parlementaires sur les rapports d'évaluation.

M. Devin a annoncé le soutien du Groupe socialiste au projet de décret dans la mesure où celui-ci apporte une réelle valeur ajoutée au texte du Gouvernement précédent. Il aimerait, cependant savoir quels sont les *clusters* actuels qui peuvent être pérennisés, et si de nouveaux *clusters* sont en préparation.

Il a, enfin, souhaité connaître les différences existant entre les deux types de rapports d'évaluation mentionnés dans le projet.

M. le Ministre a répondu qu'il était prévu d'établir un rapport individuel triannuel pour chaque *cluster* et un rapport annuel collectif portant sur la perception des *clusters*.

À l'examen, les articles 1 à 3 et 5 à 11 n'ont fait l'objet d'aucune remarque. Au sujet de l'article 4, M. Fontaine s'est interrogé sur la limitation des voix délibératives aux seuls membres issus des organes politiques ou administratifs de la Région wallonne. Ce à quoi le Ministre a répondu qu'il reviendrait aux experts de procéder à l'instruction du dossier, donc de soumettre des propositions. Il a pensé qu'il valait mieux ne pas donner voix délibérative aux personnes qui instruisaient déjà les dossiers.

Les articles 1 à 11 ont été adoptés par 7 voix et une abstention.

Permettez-moi d'ajouter, à titre personnel, que notre Groupe soutient sans réserve ce projet. Merci à M. le Ministre de nous avoir donné, en Commission, le texte reprenant la liste de tous les *clusters* existants, comme convenu précédemment.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bodson.

**M. Maurice Bodson (PS).** – La politique des *clusters*, tout comme celle des grappes technologiques ou celles des pôles de compétitivité, est l'illustration de la nécessité, pour les acteurs économiques que sont les entreprises, de se fédérer pour fonctionner de manière suffisamment solide et durable. La course au progrès, à l'innovation, le renforcement de l'assise économique, demandent toujours plus d'efforts et de remise en question de la part des entrepreneurs. C'est un travail constant, qui mobilise beaucoup d'énergie et de ressources.

Dès lors, toute initiative structurée permettant à ces entreprises de rassembler leurs énergies pour en multiplier l'impact est à saluer et à encourager.

Le redéploiement économique wallon continue, jour après jour, de se construire et de s'étayer. Et si les mesures économiques innovantes du Plan Marshall constituent la base solide sur laquelle s'appuyer, l'optimisation de certains dispositifs existants n'en est pas moins nécessaire.

C'est aujourd'hui en passe d'être fait pour les *clusters*.

Nous sommes tous d'accord pour affirmer qu'il est nécessaire de maintenir le programme wallon de soutien aux *clusters*. Néanmoins, il était indispensable de l'améliorer et de le clarifier. En effet, le soutien économique est un domaine dans lequel l'impact d'une aide doit être soigneusement évalué pour optimiser son efficacité et dans lequel on ne peut pas se permettre l'approximation.

Il est établi que les *clusters* sont souvent un atout pour les entreprises qui s'y impliquent, et ce sont particulièrement les PME qui peuvent, ainsi, réaliser des activités ou des projets qui leur seraient, sinon, restés inaccessibles.

De plus, lorsqu'on connaît, pour les PME, les difficultés qui peuvent résulter de l'incertitude d'un dispositif aux contours flous, on comprend que la stabilité du système d'encadrement des *clusters* ne peut qu'être positive.

Bien sûr, la création de valeur ajoutée qui résulte de la politique des *clusters* doit pouvoir bénéficier à l'ensemble de ses acteurs. Le rôle de coordination au sein du *cluster* reste le pivot essentiel pour la bonne réussite de l'équilibre nécessaire. En dehors de l'encadrement public, ce sera la meilleure garantie de son succès.

Le décret offre donc :

- des perspectives stables ;
- des critères de sélection clairs ;
- un suivi et une évaluation ;
- un soutien financier encadré.

Ces mesures devaient être renforcées.

La bonne détermination des choix de soutien financier est indispensable à la réussite de la politique lancée par le Plan Marshall. Les *clusters* offrent une complémentarité réelle aux pôles de compétitivité et les secteurs échappant à ces pôles peuvent ainsi s'organiser en *clusters*, et donc contribuer au redéploiement économique wallon. C'est donc intégrés dans un ensemble de mesures que les *clusters* trouvent au mieux leur place, d'où l'importance de la répartition adéquate des moyens.

Un mot, enfin, sur la mise en place des règles d'évaluation.

Si les propositions présentes dans le décret sont positives, c'est dans trois ans que se fera la première évaluation de cette nouvelle politique structurée. D'ici-là, c'est un rapport annuel sur la mise en réseaux qui sera transmis au Parlement.

Nous nous devons d'examiner en profondeur chacun de ces documents pour nous assurer de l'adéquation du dispositif législatif. Il s'agira là d'un travail de fond, à mener avec grande attention.

J'en profite pour proposer que nous puissions agir de même en ce qui concerne les différents dispositifs d'aide régionale aux entreprises.

Les décrets de 2004 relatifs aux soutiens aux entreprises, grandes ou PME, se trouvent maintenant dans une phase concrète d'application, et je plaide pour que le Parlement se penche attentivement sur les premiers rapports d'application de cette législation économique pour cerner au mieux les éventuelles améliorations ou corrections à y apporter.

Je le répète, l'adéquation des mesures économiques ne peut s'apprécier que par une évaluation et un suivi continus. Il en est ainsi pour l'ensemble des dispositifs d'aide aux entreprises, et de l'adoption de ce décret. C'est ce travail important qui sera à mener.

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – Pour reprendre la conclusion de M. Thissen, nous soutiendrons le projet de décret qui nous est présenté aujourd'hui, mais avec une certaine réserve, ce qui s'illustrera par notre abstention.

En effet, nous n'avons aucun problème avec la philosophie de ce projet de décret dont le terrain avait d'ailleurs été préparé par l'ancien Ministre de l'Économie, M. Kubla. Nous ne pouvons donc qu'adhérer à un projet relatif à une politique de *clustering*. Ce projet met d'ailleurs en réseaux, d'une part, les acteurs économiques, d'autre part, les scientifiques. Cette démarche doit être encouragée, c'est certain.

Ainsi, nous relevons plusieurs points positifs dans le projet de décret. Parmi ceux-ci, je citerai :

- une plus grande stabilité ;
- la définition des critères de sélection ;
- la mise en place des procédures de suivi et l'évaluation systématiques.

Ces différents points reçoivent notre soutien sans réserve.

Malheureusement, certains points problématiques justifient notre abstention.

Une telle politique demande, en effet, d'éviter l'excès de formalisme. Or, le projet pêche par un excès de délégation au Gouvernement. Ainsi, on doit constater que plusieurs éléments essentiels seront réglés par voie d'arrêtés dont nous ne disposons pas. Le dynamisme et la souplesse nécessaires à ce projet de décret ne justifient pas une délégation aussi forte au Gouvernement. De fait, on peut citer, en exemple, la date d'entrée en vigueur qui est laissée, contre l'avis du Conseil d'Etat, à la totale discrétion du Gouvernement.

Par ce décret, vous désirez, M. le Ministre, éviter les doublons et articuler de manière cohérente les politiques de partenariats que sont les pôles de compétitivité et les *clusters*. Cet aspect essentiel méritait davantage de précision. En effet, les deux notions sont très proches et nous avons d'ailleurs utilisé le terme de *megacuster* pour désigner les pôles. En outre, le texte qui nous est présenté prévoit explicitement la participation aux *clusters* des centres de recherche et des centres de formation, à l'instar des pôles de compétitivité. Qui plus est, se pose la question de l'étendue exacte des concepts utilisés. Les pôles sont-ils des *megacusters* ou des *clusters* spécialisés ? Cette question est toujours sans réponse et le flou persistera tant que le Gouvernement n'aura pas présenté un projet spécifique aux pôles de compétitivité. Un tel projet est-il à l'étude ?

Par ailleurs, je note que le pôle logistique s'est mis en place à partir du *cluster* préexistant. Qu'en est-il des *clusters* actifs dans l'un des domaines des pôles de compétitivité ? Sont-ils appelés à se fondre dans les pôles existants ? Seront-ils encore éligibles à un financement ?

J'en viens enfin à l'aspect qui motivera principalement notre abstention, à savoir l'absence de transversalité du projet. En effet, il est assez paradoxal de constater que, si le texte prévoit une participation, dans la définition même du *clustering*, des centres de recherche et de compétence, notamment, les Ministres Arena et Simonet ne sont pas associées à ce projet. Vous annoncez donc la transversalité la plus totale mais, dans ce cas très concret, nous nous demandons où elle se situe. C'est d'autant plus étonnant que, dans le cadre du séminaire Galiléo : « Sous l'angle de la nouvelle mobilité », le représentant de la Ministre Simonet annonçait que celle-ci entendait « travailler avec son Collègue Jean-Claude Marcourt à la création d'associations plus fermes entre *clusters* et grappes technologiques. Des fusions pourraient être envisagées. ».

Nous pouvons également nous interroger sur l'absence de représentants de l'AWEx dans le Comité d'examen, alors que des subventions spécifiques sont prévues en cas d'actions menées dans un cadre international.

Pour les trois raisons que je viens d'évoquer, nous ne pouvons soutenir totalement ce projet de décret et nous nous abstenons donc lors du vote de celui-ci.

**M. Jean-Claude Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – C'est un plaisir que de vous soumettre, aujourd'hui, le projet de décret relatif aux *clusters*. Il s'agit en effet d'un concept diffusé dans le monde entier depuis les années 90 et lancé au début des années 2000 par le Gouvernement wallon.

Dans ce cadre, le Gouvernement a commandité, au printemps 2000, à l'unité de recherche Merit de l'Université de Maastricht et à Ernst & Young France, un rapport visant à définir les possibilités de mise en place de réseaux d'entreprises en Wallonie.

Sur base de ce rapport, le Gouvernement a mis en place une expérience pilote regroupant 12 réseaux d'entreprises ou *clusters* soutenus financièrement par la Région de 2000 à 2004. Ceux-ci ont concerné :

- l'aéronautique ;
- l'auto-mobilité ;
- les biotechnologies de l'agroalimentaire ;
- le clinique ;
- les céramiques ;
- l'espace ;
- les déchets solides ;
- les transports et la logistique ;
- la nutrition ;
- l'éco-construction.

Comme M. le Rapporteur l'a indiqué, une étude a été réalisée en 2004 portant sur les quatre premières années du programme expérimental. Ce rapport a conclu aux effets positifs de la politique de mise en réseaux menée par la Région depuis 2001 et a recommandé sa poursuite, moyennant quelques améliorations comme la mise en place de bases légales indispensables au bon fonctionnement du programme dans la durée, le maintien du financement public avec principe de dégressivité, la sélection des initiatives de mise en réseaux les plus porteuses sur base d'un processus transparent et objectif, et l'évaluation indépendante de chaque réseau d'entreprises après quelques années de fonctionnement.

Fin 2005, le bilan de la mise en place des réseaux d'entreprises est le suivant :

- dix *clusters* wallons existent, qui regroupent 790 membres ;
- la majorité des *clusters* créent des partenariats afin de mettre sur pied des projets inter entreprises dans les domaines technologique, industriel et commercial ;
- tous les *clusters* wallons mènent des activités internationales.

L'avant-projet de décret a été finalisé durant la période 2005-2006.

À titre d'information, le projet de décret n'a pas été notifié, puisqu'il ressort que l'ensemble des conditions requises pour les interventions constituant des aides d'État ne sont pas rassemblées en l'esèce.

À travers les articles 12 à 14 du décret relatif aux incitants régionaux en faveur des PME, le Gouvernement wallon a rendu les incitants à l'expansion économique également applicables aux PME qui s'inscrivaient dans une démarche de mise en réseau, ou *clustering*.

La définition de « cluster » dans le projet de décret diffère quelque peu de celle du décret du 11 mars 2004.

Il convient, aujourd'hui, de donner véritablement une compétence totale, tant aux pôles de compétitivité qu'aux *clusterings*. Les pôles sont effectivement des « méga-*clusters* », mais ces derniers sont cependant moins généraux, puisqu'ils sont fondés sur des projets. Il s'agit d'une nuance importante. Les pôles de compétitivité nous permettent d'agir de manière telle que les secteurs concernés soient bien identifiés comme étant ceux où la Région wallonne pourra compter dès demain des acteurs sur le plan international. Il s'agit donc de deux politiques bien différentes.

Ainsi, là où il y a un pôle de compétitivité, il sera veillé à ne pas créer une structure qui n'apporte pas de réelle plus-value.

*Clusters* et pôles de compétitivité sont deux dispositifs du développement économique proches, complémentaires, mais différents. Ainsi, le financement apporté aux *clusters* est léger et destiné à couvrir les frais de la mise en place d'une structure de gestion sous-tendant la mise en réseaux de PME. En revanche, le financement incitatif accordé aux pôles sert à la réalisation des projets d'entreprises communes agréés par le Gouvernement. En ce sens, la politique des pôles de compétitivité s'inscrit davantage dans une politique de développement économique à long terme, pluridisciplinaire et transversale. Cette différence fondamentale dans le support financier public justifie également des procédures de sélection différentes.

Le *cluster* permet le décloisonnement des entreprises. La proximité géographique des agences ainsi que la présence croisée des directeurs généraux sont autant de preuves d'une existence forte. Par ailleurs, les *clusters* ne doivent pas nécessairement se borner à ce champ d'actions. Chaque jour, on peut observer des rapprochements entre les domaines économique et scientifique.

#### EXAMEN DES ARTICLES

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret.

#### ARTICLES 1 À 11

**M. le Président.** – Les articles 1 à 11 n'ont fait l'objet d'aucun commentaire. Ils ont tous été adoptés à l'unanimité.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION SUR LE MARQUAGE DES EXPLOSIFS PLASTIQUES ET EN FEUILLES AUX FINS DE DÉTECTION, FAITE À MONTRÉAL LE 1ER MARS 1991 (DOC. 501 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 ET 2

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à la Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection, faite à Montréal le 1er mars 1991 (Doc. 501 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 et 2).

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Bodson, Rapporteur.

**M. Maurice Bodson,** Rapporteur. – Je m'en réfère à mon Rapport écrit.

#### EXAMEN DES ARTICLES

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret.

#### ARTICLES 1 À 3

**M. le Président.** – Les articles 1 à 3 n'ont fait l'objet d'aucun commentaire et ont tous été adoptés à l'unanimité.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 23 MARS 1995 PORTANT CRÉATION D'UN CENTRE RÉGIONAL D'AIDES AUX COMMUNES, CHARGÉ D'ASSURER LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES PLANS DE GESTION DES COMMUNES ET DES PROVINCES ET D'APPORTER SON CONCOURS AU MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES COMMUNES ET PROVINCES DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 509 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 ET 2

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 23 mars 1995 portant création d'un Centre régional d'aides aux communes, chargé d'assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et provinces de la Région wallonne (Doc. 509 (2006-2007) — N<sup>os</sup> 1 et 2).

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Pary-Mille, Rapporteur.

**Mme Florine Pary-Mille,** Rapporteur. – Lors de l'examen du projet de décret en Commission des Affaires intérieures, le 19 décembre dernier, le Ministre a expliqué la philosophie du texte qui répond à une demande et à des besoins énormes en termes d'investissements pour les communes.

Le décret propose que le CRAC soit aussi compétent pour assurer le financement des travaux subsidiés et des travaux qui visent à économiser l'énergie dans les bâtiments. Le Ministre a rappelé l'historique de la création du CRAC et l'évolution des missions additionnelles qui lui ont été confiées.

Il a constaté qu'aujourd'hui, les moyens budgétaires étaient insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins réalistes en acquisition, construction, amélioration et rénovation des bâtiments. En outre, pour faire face à l'augmentation des coûts relatifs à l'énergie, il est important d'aider les pouvoirs locaux de manière substantielle.

Le financement alternatif de certains bâtiments à travers le compte CRAC permettra d'augmenter les montants attribués aux programmes triennaux de travaux des pouvoirs locaux et d'induire, ainsi, des économies d'échelle.

Dans la discussion, notre ancien Collègue, M. Denis Mathen, a souligné l'importance du projet pour les communes qui ne peuvent répondre financièrement à des besoins bien légitimes. Il a toutefois formulé la crainte que ce décret encourage peut-être certaines dépenses communales. M. Mathen a émis des réserves quant à la fixation des répartitions par commune.

M. Barvais s'est réjoui de voir intégrer les zones de police dans le projet, mais a regretté que les CPAS n'y soient pas inclus.

Mme Pary-Mille a souhaité des garanties quant aux conséquences du texte pour les zones de police. Elle a souligné la remarque du Conseil d'État à cet égard.

M. Onkelinx a souligné l'impact positif de ce décret sur les finances communales et demande au Ministre Courard comment seraient articulés le décret en question et celui qui sera déposé par le Ministre Antoine concernant la performance énergétique des bâtiments.

M. Neven s'est interrogé sur l'impossibilité d'obtenir des subsides en matières culturelles.

M. Dardenne a demandé au Ministre si les plans triennaux des communes rentreraient dorénavant dans le budget de la Région ou du CRAC.

Le Ministre a expliqué la ventilation de la répartition des enveloppes et des montants alloués. Il a justifié la clé de répartition choisie entre les zones de moins de 15.000 habitants et les zones de plus de 15.000 habitants par la distinction à opérer entre zones semi-rurales et villes.

Concernant les zones de police, il a confirmé qu'elles relèvent bien du Fédéral, mais a souligné qu'il ne fallait pas espérer recevoir une manne céleste de ce niveau de pouvoir et qu'il comptait donc aider ces zones à se réorganiser. Le même raisonnement vaut aussi pour les services incendies et les crèches dont les besoins sont criants. Quant à la culture, il fallait bien mettre des limites au décret.

Pour ce qui est des CPAS, il existe bien sûr l'enveloppe de la Ministre de la Santé, mais tous les bâtiments communaux utilisés par les CPAS pourront entrer dans le cadre de l'enveloppe prévue.

Le Ministre a expliqué les chiffres et les moyens d'action consacrés à ce projet. Vous en trouverez les détails dans le rapport.

À une dernière question de M. Bouchat, le Ministre a répondu que c'est la zone de police qui doit introduire le dossier.

L'ensemble de projet a été adopté par 7 voix et 4 abstentions.

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – Le projet de décret modifiant le décret du 23 mars relatif au Centre régional d'aides aux communes présenté aujourd'hui constitue un pas important pour les communes.

Je ne vous ferai, en effet, pas l'outrage de rappeler combien nos communes manquent de moyens financiers.

Avec le temps, celles-ci sont confrontées à la vétusté de certaines infrastructures, à l'obsolescence des équipements et aux obligations qui résultent de l'imposition de nouvelles normes en matière de sécurité-incendie.

Les communes sont également confrontées à de nombreuses demandes en matière de crèches et de maisons d'accueil de l'enfance. Celles-ci ne sont pas en nombre suffisant. Il est donc difficile, pour les parents, de trouver une place pour leurs enfants. Cette demande est de plus en plus grande auprès des pouvoirs locaux et les modes de financement ordinaires ne suffisent plus.

En outre, les coûts relatifs à l'énergie sont en augmentation exponentielle. Dès lors, nous nous félicitons de voir que le volet Énergie a été pris en compte. Il est en effet important de favoriser des investissements publics qui vont dans le sens de davantage d'économies d'énergie, que ce soit pour la construction ou pour la rénovation.

Afin d'accroître la sécurité des biens et des personnes, ce décret permettra d'aider les pouvoirs locaux à mettre en place des bâtiments fonctionnels, en ce compris les antennes décentralisées des polices locales.

Ce projet de décret est d'une importance non négligeable pour le financement des travaux par les pouvoirs locaux. Notre Groupe ne peut qu'appuyer ce projet qui leur apportera une aide substantielle dans la mise en oeuvre de ces travaux.

**M. Marcel Neven** (MR). – Si le compte CRAC a été ouvert en 1992, le décret créant celui-ci date de 1995. Il visait à créer un organisme d'aide aux communes, notamment en accordant des prêts permettant une charge de dettes moins importante. Dès la législature 1995-1999, deux missions additionnelles ont été confiées à cette institution :

- le financement d'un programme de travaux de trois milliards de francs belges pour des investissements de sécurité supralocaux ;
- le financement du fonds ASTRID-CRAC pour un montant de 722 millions de francs belges.

Au fil des ans, ses missions se sont diversifiées. Le CRAC est ainsi devenu compétent pour assurer le financement des hôpitaux, des infrastructures sportives, des maisons de repos, des équipements touristiques, ou encore des logements sociaux.

Ce projet de décret vise à ce que le CRAC soit aussi compétent pour assurer le financement des travaux ayant pour but d'économiser l'énergie, le financement des crèches et, enfin, les travaux pour les services incendie et les zones de police. Il permettra donc de dégager une marge financière supplémentaire pour ces investissements. Il faut être conscient qu'un besoin énorme est constaté dans ces différents domaines, alors que l'allocation budgétaire prévue en 2004 ne s'élevait qu'à 8,7 millions.

Toutefois, ce mécanisme de financement des dépenses, même s'il n'est pas neuf, peut paraître assez inquiétant par son ampleur. Quel sera l'héritage en termes de charges pour les générations politiques futures ? En Commission, le Ministre ne nous a pas donné d'informations complémentaires à ce sujet. Il faudrait pourtant disposer de projections réactualisées sur le coût de ce mécanisme.

Comme le Conseil supérieur des villes et communes, nous nous interrogeons sur le principe de fixer des montants minimums d'investissement à réaliser pour pouvoir bénéficier de ce financement : 500.000 euros pour les communes de moins de 15.000 habitants et 1,250 millions d'euros pour les communes de plus de 15.000 habitants. Ces deux seuils paraissent assez arbitraires.

Par ailleurs, on nous annonce que les projets seront sélectionnés suivant leur qualité d'élaboration et de manière objective. Nous espérons qu'il en sera bien ainsi. Monsieur le Ministre a souligné que de nombreux projets étaient en attente, mais que seuls les meilleurs seraient sélectionnés. Au stade actuel, nous ne connaissons toujours pas les critères permettant cette sélection. Un rapport annuel sur les projets retenus et les sommes allouées nous apporterait dès lors une information importante.

Par ailleurs, un flou juridique subsiste concernant le financement des bâtiments des zones de police. Nous savons tous que la demande est importante. De plus, chose positive, ce décret n'opère pas de distinction entre les zones mono et pluricommunales.

Il est mentionné que les zones de police pourront recourir elles-mêmes à ce financement alternatif. Pourtant, le Conseil d'État a déjà indiqué qu'il était opposé à ce subventionnement par la Région. Le Ministre a dit être conscient de cette situation, mais ne pas souhaiter approfondir la question. Pour notre part, nous estimons que cela fait courir un risque à la Région.

En matière de politique énergétique, le Gouvernement devrait faire preuve de plus de cohérence. En effet, le Ministre Antoine annonce des primes au secteur public pour les travaux visant une meilleure performance énergétique. Pour sa part, le Ministre Lutgen annonce un concours récompensant les communes ayant oeuvré à la réduction des gaz à effet de serre, notamment dans les bâtiments publics.

Ce décret crée, quant à lui, un financement alternatif visant les travaux qui oeuvrent à une économie d'énergie. Ce sont, certes, des actions louables, mais tout ceci manque de cohérence et on a l'impression que chaque Ministre y va de sa petite mesure.

Il est incontestable que ce financement alternatif va soulager les communes wallonnes mais, au vu des réserves émises quant à la compétence de la Région pour le financement des zones de police et aux remarques relatives, d'une part, à l'arbitraire des deux seuils d'investissement évoqués précédemment, d'autre part, au fait que de nombreux projets existent mais que seuls les meilleurs seront sélectionnés selon des critères inconnus à ce jour, le Groupe MR s'abstiendra de voter ce décret.

**M. Philippe Courard**, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Actuellement, nous constatons un besoin énorme en matière de construction et/ou de l'aménagement de nombreux bâtiments administratifs et techniques de l'ensemble des pouvoirs locaux, y compris les zones de police (surtout pluricommunales) : vétusté de certaines infrastructures, obsolescence des équipements, obligations résultant de l'imposition de nouvelles normes en matière de sécurité — incendie et exigences légitimes des citoyens en matière d'accès et d'accueil.

L'ensemble des besoins réalistes en acquisition, construction, amélioration et rénovation de bâtiments peut actuellement être estimé à 110 millions d'euros de subsides (soit 170 millions d'euros de travaux).

L'allocation budgétaire pour ce type d'investissement s'élevait à 8,7 millions d'euros en 2006. Elle est insuffisante et essentiellement mobilisée pour ces gros dossiers. La modestie de cette allocation l'empêche de subventionner convenablement les infrastructures du type crèches ou maisons communales d'accueil de l'enfance pour lesquelles le Gouvernement wallon s'est engagé dans un partenariat avec le CESRW.

En outre, pour faire face à l'augmentation exponentielle des coûts relatifs à l'énergie et dans le cadre d'une utilisation rationnelle de celle-ci, il est important de favoriser des investissements publics économes en énergie pour les nouvelles constructions et les rénovations.

Afin d'accroître la sécurité des biens et des personnes, il me semble normal d'aider les pouvoirs locaux à mettre en place des bâtiments fonctionnels, en ce compris les antennes décentralisées des polices locales. Avec la même logique, il convient de veiller à un taux de couverture géographique équitable pour les investissements en faveur des SRI, de manière à ce que les temps d'intervention soient équitables et optimisés.

La Déclaration de Politique régionale prévoit que des synergies soient recherchées entre les communes et les CPAS afin d'induire des économies d'échelle au niveau du service ordinaire des budgets.

La mise en commun des services induit bien souvent des rationalisations en matière de bâtiments, que ce soit au niveau administratif ou technique.

Susceptible de mobiliser les moyens adéquats par un effet de levier important sans déséquilibrer le budget régional, le financement alternatif de certains bâtiments à travers le compte CRAC permettra d'augmenter les montants attribués aux programmes triennaux de travaux des pouvoirs locaux et devra contribuer à une meilleure efficacité de l'ensemble des services des pouvoirs locaux, en induisant des économies d'échelle qui permettront un équilibre durable des finances locales.

Le présent décret vise donc à habiliter le Centre à assurer au bénéfice des pouvoirs locaux, y compris des zones de police au titre de personnes morales désignées par le Gouvernement wallon, le financement des investissements prévus à l'article L3341-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

De même, il permettra d'assurer, pour ces investissements, le financement des travaux liés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

La décision du 30 mars 2006 relative au financement alternatif des bâtiments dans le cadre du décret relatif aux travaux subsidiés a fixé un montant de 111 millions d'euros de subsides pour ce programme, répartis de la façon suivante :

- 25 millions d'euros pour les crèches et maisons communales d'accueil de l'enfance ;
- 86 millions d'euros pour la sécurité (bâtiments des polices locales et des SRI) et pour les bâtiments des pouvoirs locaux en vue de favoriser des synergies des services communaux et des CPAS.

Ce mécanisme a déjà été utilisé pour un programme de 3 milliards de francs belges de travaux avec intervention régionale en fonction du taux d'intérêt au moment de l'octroi.

Il avait aussi été prévu, en 2005, un programme de 12,5 millions d'euros dans le cadre du décret sur les travaux subsidiés, programme qui n'a toujours pas été mis en oeuvre.

Pour financer ces deux programmes, un crédit de 1,5 million d'euros a déjà été inscrit au budget 2006 et sera reconduit jusqu'en 2009. Il est d'ailleurs inscrit au budget 2007.

Dans la même décision du 30 mars 2006, le Gouvernement wallon a modifié l'affectation du fonds ASTRID, constitué à partir du compte CRAC.

Dans ce fonds, d'un montant total de 21 millions d'euros, un montant de 12 millions d'euros sera affecté au financement alternatif.

Enfin, comme vous le savez, dans tous dossiers de travaux subsidiés, la commune prend en charge la partie non subsidiée (soit 40%) et la finance par voie d'emprunt.

Si cet emprunt est contracté à travers le compte CRAC, la commune bénéficie des conditions dudit compte, qui sont les conditions de la Région.

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret.

## EXAMEN DES ARTICLES

**M. le Président.** – Les articles 1 à 3 n'ont fait l'objet d'aucun commentaire et sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

**M. le Président.** – Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

## INTERPELLATIONS

### LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA FLANDRE ET SON INFLUENCE SUR LES FUTURES NÉGOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine sur « la situation budgétaire de la Flandre et son influence sur les futures négociations communautaires ».

La parole est à M. Kubla. Vous avez 12 minutes, à la suite de quoi M. Cheron aura la parole pendant 5 minutes.

**M. Serge Kubla (MR).** – Le sujet de mon interpellation concerne les rivalités, désormais bien connues, entre la Wallonie et la Flandre. M. le Ministre, vous semblez très satisfait de l'état budgétaire de notre Région, mais il est sans commune mesure avec celui de nos voisins.

Dans les derniers jours de l'année 2006, les représentants du Gouvernement flamand ont fait état de leurs chiffres pour 2006 : l'exercice se clôture par un bonus de 500 millions d'euros, soit mieux que l'objectif fixé par le Conseil supérieur des Finances, s'élevant à 419,3 millions d'euros. D'ores et déjà, le Gouvernement flamand annonce, pour 2008, un niveau de dettes ramené à zéro. Nos voisins flamands se sentent donc forts et nantis de prétentions : transférer des compétences sans moyens, situation que la Wallonie ne pourrait affronter.

Je demande donc votre analyse sur la question primordiale qu'est celle de la politique fiscale et de l'utilisation des ressources, de chaque côté de la frontière linguistique.

Dans quelles matières la Flandre dépense-t-elle plus que nous ? La recherche fondamentale, l'environnement et les questions des ressources naturelles, les dépenses sociales.

Dans quelles matières la Wallonie dépense-t-elle plus que la Flandre ? Les dépenses administratives, les relations extérieures pour lesquelles il serait peut-être bon de revoir nos prétentions, la dette et, enfin, le caractère de l'économie dans ses aspects Emploi et Expansion économique. Dans cette dernière matière, le réflexe, chez nous, demeure celui du subsidie comme clé de tout, alors que nos voisins en dispensent beaucoup moins.

J'ai donc l'impression qu'une telle comparaison aboutit inévitablement à une confrontation d'idées et à une évidence en matière de politique fiscale : la Flandre agit foncièrement différemment que nous. Sa fiscalité apparaît, en effet comme plus dopée, plus agressive et bénéficiant bien mieux à ses citoyens.

Vous avez ouvert des portes à ce sujet, qui demeurent pour l'instant de l'ordre de l'hypothétique. Pouvez-vous prendre quelques engagements de dates en termes de projets fiscaux ? Quelle que soit la méthode, je ne souhaite pour ma part que les objectifs.

Je voudrais donc connaître votre analyse sur la situation budgétaire de la Région flamande. Qu'allez-vous faire ? Bien sûr, les Présidents de partis se voient et insistent sur le fait qu'ils ne sont en rien demandeurs, mais on sait qu'on devra parler de certains thèmes. Je constate, en outre, que ce Parlement est mis à l'écart bien qu'éminemment concerné par la question, alors qu'en Flandre, le moteur de réflexion pour demain se trouve bel et bien au niveau parlementaire. Nous devrions donc nous saisir d'une réflexion stratégique, en l'alimentant avec le Gouvernement et les professeurs d'universités mis à contribution.

Enfin, je m'interroge sur le Plan Marshall. Est-il une arme suffisante ? Un sondage dans la rue suffirait à vous donner la preuve que les gens ne connaissent pas ce Plan et que peu y croient. Pour ma part, je le trouve un peu léger, surtout vu l'état de délabrement de la Communauté française. Tous les indicateurs sont donc préoccupants. M. le Ministre, vous faites partie de cette évolution depuis huit ans et je souhaiterais vous entendre sur la question, c'est le sens de mon interpellation.

**M. le Président.** – Merci M. Kubla, la parole est à M. Cheron pour cinq minutes.

**M. Marcel Cheron** (Écolo). – L'interpellation de M. Kubla n'est pas importante, elle est très importante et, dès lors, ce débat devrait, davantage qu'il ne le fait, retenir l'attention du Parlement.

On sait que, dans les relations au sein de notre Etat fédéral, la symbolique des territoires et des frontières est des plus importantes. Dans les faits, les différentiels existant entre les Régions constituent une réelle menace. Avec un niveau d'endettement proche de zéro, la Flandre se donne bel et bien la capacité de mener de nouvelles politiques, de bonnes politiques telles que M. Kubla les a rappelées (recherche fondamentale, environnement, énergie, défi climatique et la question de l'économie).

Il existe donc une menace au niveau institutionnel.

Qui plus est, vous connaissez le système flamand qui use du soustractionnel. Il s'agit, au lieu d'utiliser notre système additionnel, comme nous le faisons dans nos communes, d'utiliser un système soustractionnel qui permet de faire des cadeaux fiscaux.

Le risque est, qu'après avoir payé l'Etat fédéral et fait des cadeaux fiscaux sur l'impôt sur les personnes, il ne fasse de même avec l'impôt sur les sociétés. Par la suite, la Flandre pourrait s'attaquer aux droits de succession. Il y a donc un danger, à l'avenir, de voir augmenter la concurrence fiscale. La Flandre pourrait, de même, demander un transfert de compétences sans financement.

Nous devons nous interroger sur notre situation actuelle.

En effet, si nos recettes sont bonnes en Région wallonne, c'est grâce aux impôts régionaux. Cela va-t-il durer ?

De plus, un poste important relatif à l'intervention de solidarité nationale intervient pour 23% de la somme que nous recevons du Fédéral. Nous constatons ici que les entités francophones vivent beaucoup de la dotation fédérale.

Nous avons un élément préoccupant qui est l'évolution de la clé IPP. Celle-ci détermine le partage entre les différentes régions. Or, cette clé se détériore beaucoup, puisqu'elle a diminué de 0,2% en un an seulement.

Tout ceci me conduit à dire qu'il y a matière à discuter en matière fiscale et qu'il nous faut préparer une stratégie.

**M. Michel Daerden**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je voudrais structurer ma réponse en quatre thèmes, tout en essayant de répondre de la manière la plus précise possible aux interventions respectives de MM. Kubla et Cheron.

Je structurerai donc ma réponse comme suit :

- la situation des comptes 2006 ;
- la situation des comptes 2007 ;
- la politique fiscale ;
- l'institutionnel.

Pour 2006, nous en sommes à l'heure des bilans, aussi bien pour le Fédéral que pour les Régions.

Il est vrai que j'ai suivi, comme M. Kubla, les chiffres avancés par la Flandre pour 2006. Ainsi, la Flandre présente un excédent budgétaire de 500 millions d'euros, soit un montant supérieur à la trajectoire qu'elle s'était fixée, à savoir 419 millions d'euros. Ce montant est obtenu avec la volonté affichée de désendettement rapide afin de parvenir à une annulation de la dette pour 2008. Ceci constituait un élément majeur de la conférence de presse relative au budget de la Flandre.

On peut se demander où en est la Région wallonne. Il est vrai que je n'ai pas caché une relative satisfaction quant aux comptes 2006. En effet, tant à la Communauté qu'à la Région wallonne, nous avons respecté nos objectifs, même s'ils se sont révélés plus modestes. Ainsi, nous clôturons nos comptes avec un solde de financement de 83,9 millions d'euros soit, 62,1 millions d'euros de mieux par rapport à l'objectif que nous

nous étions fixés. Certes, ce ne sont pas les 500 millions d'euros de la Flandre, mais en matière de surplus, nous nous trouvons dans une situation relativement identique.

Le solde budgétaire net s'élève à — 11,6 millions d'euros et donc, dès 2006, nous allons vers un équilibre du budget annuel.

J'en viens maintenant à l'élément important que constitue la dette. En effet, la dette constitue un bon indicateur du niveau des finances publiques. Or, au 31 décembre 2006, la dette de la Région wallonne s'élevait à 4,227 milliards d'euros contre 4,405 milliards d'euros l'année précédente. En chiffres absolus, la dette de la Région wallonne a donc diminué. En chiffres, nous exprimons cela en ratio qui, en 2006, est de 72,73% alors que, dans la Déclaration de Politique régionale de 2004, il avait été estimé à 80,83% pour la fin 2006. Le niveau d'endettement de la Région wallonne connaît donc un mieux de 8,1%. Des efforts sont réalisés en matière de désendettement.

Ceci a notamment eu pour effet qu'en décembre dernier, l'Agence de notation internationale Moody's décernait aux finances wallonnes un rang supérieur à celui de l'année précédente. Nous gagnons un rang de mieux au niveau de la Communauté et trois rangs de mieux au niveau de la Région. Cette nouvelle position nous met devant certaines autres régions, sans même parler, des nouveaux entrants dans l'Union européenne.

Pour 2007, l'objectif de la Région wallonne pour son exercice a été fixé à un surplus de 11,1 millions d'euros en intégrant l'effort complémentaire en 2007 de la Région à l'égard de l'Etat fédéral, d'une part, et la récupération de l'effort additionnel consenti en 2005 à l'égard de l'Etat fédéral d'autre part.

En outre, le budget 2007, voté le 21 décembre dernier, intègre une provision conjoncturelle de 45 millions d'euros destinée à couvrir une éventuelle dégradation des recettes liées à une conjoncture moins favorable ainsi qu'une dotation au Fonds de désendettement de 70 millions d'euros.

Le solde de financement SEC s'établit ainsi à 127,1 millions d'euros pour la Région wallonne, contre 346,1 millions d'euros pour la Flandre.

Le solde budgétaire net, compte tenu de ces corrections, s'élève à + 2,2 millions d'euros.

À tout cela s'ajoute le problème de la fiscalité. Nous avons eu, Monsieur Kubla, l'occasion de travailler ensemble. Vous et moi avons la volonté permanente de diminuer la pression fiscale sur les entreprises, mais aussi sur les personnes. Cette volonté est toujours intacte chez moi, mais je ne peux agir en ce sens que dans le cadre des moyens dont je dispose. J'ai tout de même réalisé quelques opérations dans ce sens dont le gel de l'index, l'exonération du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage, ou encore notamment la suppression de la taxe sur le droit de navigation.

Il est difficile de faire des comparaisons avec la Flandre, car les chiffres et la réalité sont souvent différents.

Pour cette année, je travaillerai, bien sûr, à la vignette, mais aussi à la portabilité. Il est bel et bien dans mon intention de faire aboutir ces deux projets.

Sur l'aspect politique, le transfert de compétences sans transfert de moyens est insupportable. Aucun observateur francophone ne pourrait soutenir le contraire. Par ailleurs, je crois que vous avez raison de dire que la situation est très préoccupante. Je pense que les Partis francophones doivent se préparer et avoir une position dans la discussion qui, inévitablement, aura bien lieu un jour ou l'autre. Je pense également que les professeurs d'université pourront nous apporter des éclaircissements et que les décisions se prendront au niveau des Bureaux de Parti.

**M. Serge Kubla (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse, même si celle-ci a été très habile puisque 80% de celle-ci consistaient à affirmer que ce que je venais de dire était juste. Ce qui est surtout important, c'est de savoir ce que nous allons faire.

Je retiens que les choses vont avancer en ce qui concerne la portabilité et la vignette. Je pense également que vous auriez tort de négliger d'autres de nos propositions qui s'auto-financent.

En ce qui concerne la préparation des négociations inévitables, nous verrons jusqu'où les choses pourront aller. Nos avis divergent sur le fait que le Parlement pourrait s'en saisir ou pas. Du côté flamand, il n'y a toutefois pas de doute. Nous aurions donc tort de ne pas aborder ce dossier entre nous.

Sur la quasi-comparaison des politiques Nord-Sud et sur la faiblesse du Plan Marshall, vous n'avez pas répondu. Je reste convaincu qu'une réflexion sur la redynamisation de l'économie wallonne est plus que nécessaire.

**M. Marcel Cheron** (Écolo). – Nous avons tous intérêt à ce que l'économie wallonne se redresse. Comme le Ministre du Budget, je pense qu'en finalité, ce sont les Présidents de Parti qui décident. Par contre, je suis d'accord avec M. Kubla, lorsqu'il dit que la prise de conscience est réduite par rapport à ce qui nous attend. Je suis toujours étonné du peu de débats sur ce sujet en nos murs. Certes, ce débat n'est pas très « sexy », mais des discussions telles que celles portant sur la question de savoir s'il faut prendre l'IPP sur le lieu de travail ou de résidence est un débat fascinant qui sera inévitablement sur la table d'ici trois ou quatre ans.

Je pense que nous devons discuter plus souvent de cette problématique entre nous. Des défis sociaux et environnementaux sont d'ailleurs liés à cette matière.

## LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

**M. Willy Borsus** (MR). – Dernièrement, la revue *Sciences & Vie* titrait « Climat : l'équilibre est rompu ». En effet, tous les avis des analystes concordent : la situation n'a jamais été aussi grave en termes de dangers, que ce soit pour la planète ou pour la vie humaine. Depuis 1860, les années les plus chaudes ont été celles de 2002 à 2006.

Les extrêmes climatiques ont été nombreux ces dernières années et se sont révélés dévastateurs. On prédit, pour les prochaines années, une hausse de température générale d'un à cinq degrés. Ces accroissements sont préoccupants.

Je tiens toutefois à signaler qu'il ne faut pas faire de raccourcis hâtifs. Notre hiver est certes doux, mais celui-ci n'a rien d'exceptionnel. Ce qui est, par contre, inquiétant, c'est ce constat de réchauffement climatique général. Les constats sont clairs, l'homme est en partie responsable du phénomène.

Permettez-moi de citer la problématique du CO à propos de laquelle j'aimerais vous donner les données chiffrées suivantes. Lors de la phase pré-industrielle, nous nous situions à un niveau de 280 particules par million. À la fin du 20ème siècle, nous étions à 380 particules avec une augmentation moyenne de température de 0,7°. D'ici la fin du 21ème siècle, nous serons sans doute à 550 particules, augmentation qui sera liée un réchauffement climatique.

L'homme est sans doute lié à ce phénomène. Actuellement, il semblerait que six à sept gigatonnes de CO seraient rejetés dans l'atmosphère. Et ce phénomène continue de s'amplifier, notamment suite au développement industriel de certaines parties du monde, ainsi qu'à l'évolution démographique.

L'augmentation de production de gigatonnes de CO devrait nous amener, d'ici la fin de ce siècle, à un rejet situé entre 12 et 14 gigatonnes, une quantité qu'il sera bien évidemment impossible d'absorber via des phénomènes naturels.

Tout ceci risque de nous mener à une élévation du niveau de la mer. Auparavant, beaucoup considéraient cela comme impossible et évoquaient cela en boutade. Mais les différents phénomènes climatiques auxquels nous avons été confrontés de par le monde nous empêchent maintenant de nier cette réalité. Ces phénomènes auront bien évidemment des coûts importants, aux niveaux environnemental ou social.

Nul besoin de plaider plus avant pour vous convaincre de l'urgence de cette matière.

Il y a un an, je vous interrogeais déjà sur ce sujet et vous me répondiez alors que différentes actions étaient en cours. Selon moi, le caractère mondial de ce phénomène ne doit pas nous dédouaner de notre responsabilité. Aussi, j'aimerais vous poser quelques questions et vous soumettre certaines propositions.

Ne conviendrait-il pas de revoir le programme régional, étant donné le caractère particulièrement urgent de cette matière ?

Pourriez-vous nous dire l'état d'avancement du plan Air sur lequel vous annonciez travailler il y a un an ? Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le projet de décret relatif aux primes visant à faciliter les travaux permettant une réduction des dépenses d'énergie ne semble toujours pas avoir été concrétisé, puisque nous ne l'avons toujours pas en main. Je sais que cela relève des compétences du Ministre Antoine, mais il me paraissait important d'attirer votre attention sur ce sujet.

Qu'en est-il de la transversalité des actions menées en matières environnementale et climatique ? Ne pensez-vous pas qu'il serait bon d'en faire une préoccupation collégiale partagée par l'ensemble de vos Collègues ? Je pense notamment qu'il nous serait possible d'agir en matière fiscale, en dédouanant les véhicules propres, ou encore, en libérant plus de moyens à destination des pouvoirs locaux afin qu'ils puissent agir en la matière.

Rares sont les matières dans lesquelles on ne peut pas trouver une porte d'entrée éventuelle pour améliorer la politique environnementale. Dans chacune de ces matières, il est possible de trouver un levier, un incitateur.

J'ai coutume de demander à mes interlocuteurs, parfois sur le ton de la boutade : « avez-vous pensé à la planète ce matin ? ». Cela est un point essentiel, que ce soit dans votre réflexion, dans votre action publique ou encore dans vos gestes quotidiens.

Je terminerai avec cette phrase célèbre : « La politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ». Pour ma part, j'estime que la préoccupation climatique n'est plus seulement une nécessité, c'est une urgence.

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – Une température de 14° en janvier chez nous constitue un nouveau record. 60.000 Km de glaces fondues dans l'antarctique. 45° à Sidney le 1er janvier alors que la température moyenne en cette saison est de 25°, 22° à New-York ce 7 janvier, soit la journée la plus chaude de janvier depuis 1951. Du gel au Népal, alors qu'il devait y faire 20° en cette saison. Voilà autant d'éléments qui démontrent que le climat semble avoir perdu le Nord.

Dans notre Région, ce qui est spectaculaire, ce n'est pas la chaleur, mais la persistance du phénomène et l'absence de gel. Cette période de douceur succède à une année exceptionnellement chaude, ce qui a des conséquences diverses.

L'agriculture connaît ainsi différents problèmes comme la multiplication des parasites entraînant des problèmes de santé pour le bétail.

La culture de fruits pourrait aussi souffrir à cause du bourgeonnement précoce couplé à un retour des gelées.

La végétation forestière est déséquilibrée par certains mécanismes de foliaison, et même de floraison de certaines espèces.

Quant à la faune, on pressent une série de problèmes. Concernant les insectes, la situation est variable mais, vu la grande synchronicité entre le monde végétal et ces derniers, les perturbations de l'un risquent d'affecter l'autre.

Les rythmes des animaux sont, eux aussi, régulés par des facteurs tels que la longueur du jour ou la température. Les périodes de reproduction risquent donc d'être décalées. Un autre cas de figure catastrophique serait un décalage entre les cycles des prédateurs et ceux des proies.

Le réchauffement en cours constituerait une menace de disparition pour 18 à 35% des mammifères, à l'horizon 2050.

Espèces animales en péril, écosystèmes dégradés, risque parasitaire décuplé, le réchauffement climatique menace l'environnement de l'homme. Mais il existe aussi des répercussions directes sur la santé humaine.

En termes de maladies respiratoires, les risques sont de plus en plus importants. La qualité de l'air s'appauvrit, les asthmatiques et autres personnes vulnérables souffrent. Si la température augmente simplement d'un degré, 300.000 morts sont à prévoir dans le monde, principalement de diarrhée et de malnutrition.

Prédire l'avenir de l'environnement est une équation à de multiples inconnues mais, globalement, les perspectives sont sombres. La Belgique n'est pas la plus mal lotie, mais l'élévation du niveau de la mer et la multiplication des épisodes climatiques extrêmes sont des sources de préoccupation.

Nous savons que nous ne pourrons pas agir directement sur le climat. Mais nous savons également que l'action de l'homme est manifestement à l'origine de ces dérèglements climatiques et qu'il importe de corriger certains comportements.

Vous avez annoncé une série de mesures et déjà intensifié certaines actions. Je pense notamment à la sensibilisation au sein des écoles, des entreprises et à l'égard des pouvoirs locaux. Sur ce volet, quelles sont vos prochaines actions ?

On peut se réjouir de la conclusion d'accords de branches supplémentaires qui traduisent de nouveaux efforts en vue de la réduction des gaz à effet de serre. La Région wallonne est sans doute celle qui a accompli l'effort le plus significatif, en réduisant ces effets de 7,5%. Comment cette révision va-t-elle s'opérer ? Par ailleurs, comment le Gouvernement compte-t-il intensifier les actions transversales et les contacts avec le Fédéral ?

**M. Claude Ancion (MR).** – Je me permets d'intervenir pour approuver tout ce qui vient d'être dit par mes Collègues. Cependant, je note que les constats et remarques qui viennent d'être faits se basent sur un à deux siècles et que les prédictions ne peuvent aller au-delà de quelque dizaines d'années.

Si on se base sur une science comme la paléontologie, cela nous permet de revenir à des millions d'années et d'aboutir au constat selon lequel la terre a toujours été soumise à une alternance de climats froids et secs et de climats tempérés et humides. La grotte Tautavel en est un bon exemple.

Si cela s'avère, il faudra dès lors être encore plus attentifs pour notre avenir car cette évolution est inévitable et serait encore plus grave. Cela risquerait également de réduire à néant tous les efforts consentis jusqu'à présent.

M. le Ministre, quel est votre avis sur ce sujet ? Et s'il est fréquent d'interroger les spécialistes actuels sur la question ? Entendez-vous tenir compte du travail de ces experts du passé que sont les paléontologues ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Wesphael.

**M. Bernard Wesphael (Écolo).** – Ce n'est pas la première fois que je vous interpelle, M. le Ministre, sur les mesures que le Gouvernement wallon compte enfin prendre pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. À cet égard, vous nous promettez un plan Air Climat ambitieux depuis des lustres, sans que rien n'ait percé à ce jour.

Bien que votre bilan de réduction de 6% des émissions de gaz à effets de serre semble satisfaisant, vous omettez de dire qu'il est le fruit malheureux d'un ralentissement industriel, principalement sidérurgique, et donc basé sur des drames sociaux.

M. le Ministre, ce qui manque cruellement à la Wallonie, c'est une véritable politique transversale du climat, en ce compris au niveau du Plan Marshall. Par politique transversale, j'entends une politique qui ne se contredit pas d'un département ministériel à l'autre et qui s'inscrit dans plusieurs points tels que :

- la nécessité d'abandonner certains projets autoroutiers mégalomanes ;
- l'utilisation des biogaz pour les transports en commun ;
- l'augmentation des mesures en matière de biocarburants et véhicules propres (voitures hybrides). Je vous promets, à ce sujet, un projet de décret dans les trois semaines à venir ;
- l'intensification de la recherche dans les nouvelles technologies en matière de moteurs propres et d'utilisation des carburants verts ;
- le financement de politiques de grands réseaux de transport urbain ;
- la poursuite de la lutte intégrée en agriculture et le soutien d'une production bio et labellisée.

Le temps est donc à la cohérence et à l'accélération des mesures pour lutter efficacement contre l'émission des gaz à effet de serre.

**M. Benoît Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'année 2006 a été la plus chaude jamais enregistrée en Belgique et la quatrième la plus chaude de l'hémisphère Nord enregistrée par l'Organisation Météorologique Mondiale.

Malgré l'actualité, la problématique des changements climatiques n'est donc pas nouvelle. Néanmoins, sa perception s'aiguise depuis que nous commençons à en percevoir les effets concrets.

En 2006, l'action du Gouvernement a été importante, ainsi qu'en témoignent les actes suivants :

- l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 janvier 2006 sur la vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre des entreprises concernées par la directive « Emission Trading » ;
- les quatre arrêtés de mise en oeuvre du décret de Kyoto du 10 novembre 2004 ;
- la première année de mise en oeuvre de l'arrêté de vérification pour les émissions de CO<sub>2</sub> de 2005 ;
- la réalisation d'un second plan d'allocation des quotas pour la période 2008-2012, actuellement soumis à la Commission ;
- la finalisation d'un nouvel accord de coopération entre les Régions et le Fédéral visant la formalisation des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (-7,5% au niveau national, -7% pour la Région wallonne, -5,2% pour la Flandre, +3,5% pour Bruxelles) et des modalités d'utilisation des mécanismes flexibles ; mécanismes dont pourrait bénéficier la Région de Bruxelles avec la fermeture malheureuse d'une partie du site de Volkswagen Forest. A ce sujet, vous avez raison M. Wesphael, de rappeler que les chiffres satisfaisants de la Région wallonne sont tributaires des drames sociaux que vit actuellement notre Région ;
- le développement d'une réglementation wallonne sur les gaz fluorés ;
- la finalisation de la quatrième Communication nationale Climat et le rapport sur les progrès démontrables en matière de diminution des émissions de CO<sub>2</sub> ;
- la poursuite du réseau d'analyse de la qualité de l'air par le placement de nouvelles stations, notamment autour de Charleroi.

Je rappelle également qu'à mon initiative, un accord de principe a été adopté par le Gouvernement le 22 décembre dernier pour la création d'une Agence de l'Air.

Concernant le Plan wallon Air-Climat, les travaux avancent bien et il devraient être finalisés dans les prochaines semaines. Les textes descriptifs des mesures ont fait l'objet de travaux interdépartementaux. Quarante actions concrètes, assorties d'un calendrier et d'une évaluation budgétaire, sont en cours de discussion.

Ici, le maître-mot est la transversalité. En effet, celle-ci est nécessaire entre les actions des différents Ministres. Nous retrouvons donc une volée d'actions prévues pour la Région, non seulement en tant que gestionnaire de l'air, mais également en tant qu'acteur devant montrer l'exemple. Ainsi :

- dans l'énergie, nous retrouverons la promotion d'Eurebat, de l'efficacité énergétique des bâtiments, du tiers payeur pour remplacer les chaudières ;
- dans les transports, il y aura promotion de véhicules à faible émission de CO<sub>2</sub> ;
- dans l'industrie, nous retrouverons un meilleur contrôle des émissions de polluants atmosphériques ;
- dans l'agriculture, il y aura promotion des biocarburants et des mesures agro-environnementales ;
- concernant les déchets, nous retrouverons la promotion de la prévention et de la biométhanisation ;
- concernant la santé, il y aura développement des actions environnement-santé.

Le Gouvernement se réunira prochainement sur cette thématique. L'enjeu, me semble-t-il, est de parvenir à une cohérence du point de vue de la fiscalité, notamment quant à la promotion de certains véhicules automobiles. Ainsi, entre l'action de la Région et du Fédéral, il ne faut pas négliger l'outil fiscal.

Je m'engage à poursuivre le travail sur des actions concrètes, quantifiées et relevant d'un calendrier précis, au niveau du Gouvernement, quant à la relation avec le Fédéral, et sans oublier le levier que constitue les communes. Pour reprendre la formule : « penser globalement, agir localement ».

J'organise d'ailleurs, demain soir, une conférence-débat avec les communes et les différents mandataires.

J'étudie déjà l'organisation d'une seconde conférence, étant donné le succès de celle-ci. En effet, 400 personnes y sont inscrites et 140 communes y seront représentées.

Au cours de cette rencontre, nous entendons travailler sur l'information pratique aux communes, sur l'émulation entre celles-ci et sur leurs actions quotidiennes dans ce dossier. Le débat se fera donc en fonction de l'enjeu communal. En effet, chacun participe à la qualité de l'air et doit donc évaluer son empreinte écologique. C'est d'autant plus important que la commune est l'intermédiaire privilégié entre la Région et le citoyen.

Qui plus est, j'ai confié à la Fondation Polaire Internationale la réalisation d'animations *flash* qui viendront notamment enrichir le site de la Région wallonne, ainsi que la création d'un dossier pédagogique et d'animation dans les écoles, pour les enfants de 10 à 12 ans.

De plus, le 22 avril prochain, dans le cadre de la journée de la Terre et le 22 mai prochain, dans le cadre de l'action «Stop Biodiversité», les CRIE participeront à des actions ayant trait à la sensibilisation aux changements climatiques.

Je conclurai, en insistant sur le fait qu'au-delà de l'aspect environnemental de ce dossier, il y a une évolution, dans le secteur de l'emploi et le secteur économique. L'Angleterre l'a très bien compris. C'est pourquoi, priorité a été fixée cette année par le Gouvernement de relever ce défi de manière transversale. Il faut notamment travailler sur notre savoir-faire afin de pouvoir l'exporter.

A ce titre, Bio-Wanze est notre projet le plus environnemental avec 100 emplois créés et 10.000 exploitations agricoles touchées, ce qui démontre l'intérêt pour l'ensemble de notre Région.

Le défi climatique, nous devons tous le relever.

**M. Willy Borsus (MR).** – Je répondrai positivement à l'appel du Ministre. Relevons tous ensemble ce défi. Mobilisons-nous.

Si le Plan Air se concrétise à court terme, il méritera un examen minutieux.

En outre, il convient de conjuguer préservation de l'environnement, qualité de vie et développement socio-économique.

Enfin, concrètement, il faut montrer l'exemple au niveau régional. Il nous faut revoir les choix posés concernant les bâtiments liés à notre activité. Je ne vois malheureusement pas cette volonté portée quotidiennement. Ainsi, je ne relève pas beaucoup d'alternatives en termes de chauffage, ou encore de déplacement. Or, il nous faut évaluer correctement notre impact environnemental.

En conclusion, je pense que vous ne trouverez pas de configuration politique plus favorable pour faire passer vos idées. Nous vous y aiderons.

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – Nous répondrons présents à l'ensemble de la problématique énoncée par M. le Ministre.

Il est évident qu'il faut prendre en compte le développement économique et la qualité de vie au travers desquels nous insufflerons une dynamique en Région wallonne.

Enfin, nous devons nous montrer particulièrement attentifs à la pédagogie qui nous permettra d'évoquer cette problématique avec les enfants.

**M. Claude Ancion (MR).** – Je me joins aux réflexions de mes Collègues et appuie toute action entreprise dans ce dossier.

Toutefois, j'espère que vous ferez la lumière sur ce que j'ai entrouvert, car je tiens à la réalité des faits.

**M. Benoît Lutgen,** Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je tiens à présenter toutes mes excuses à M. Ancion pour n'avoir pas répondu entièrement à ses questions. Soyez sûr, Monsieur Ancion, que j'y répondrai très rapidement.

**M. Bernard Wesphael** (Écolo). – Je suis d'accord avec les constats du Ministre et me réjouis de l'arrivée du Plan Air. Toutefois, celui-ci ne tiendra la route que s'il repose sur la mise en question départementale et sur la transversalité.

Nous sommes au milieu de la législature, la médiatisation est présente et nous avons besoin d'une nouvelle politique environnementale.

**M. le Président.** – Ceci clôture nos travaux du matin. Nous reprendrons, cet après-midi, à 14 heures 30, minutes comme initialement prévu. Je suspends donc la séance.

*- La séance est suspendue à 12 heures 43 minutes.*

*- La séance est reprise à 14 heures 31 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

Nous devrions normalement ouvrir l'ordre du jour des questions d'actualité, mais le Ministre Antoine n'étant pas encore arrivé, nous sommes contraints de suspendre les travaux.

*- La séance est suspendue à 14 heures 32 minutes.*

*- La séance est reprise à 14 heures 35 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

### LA NOUVELLE TAXE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

#### L'AUGMENTATION DU COÛT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LES COMMUNES SUITE À LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

**M. le Président.** – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus sur « la nouvelle taxe sur l'éclairage public » ; de M. Furlan, sur « l'augmentation du coût de l'éclairage public pour les communes suite à la libéralisation du marché de l'électricité » à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial.

La parole est à M. Borsus.

**M. Willy Borsus** (MR). – Je voudrais tout d'abord, avec mes Collègues, déplorer le caractère répétitif des absences du Gouvernement au début de nos questions d'actualité. Il me semble que le Gouvernement doit être concerné par un minimum de rigueur.

J'en viens à ma question portant sur l'éclairage public. Dans vos récentes déclarations, vous annonciez que les communes pourraient notamment instaurer une nouvelle forme de taxation des citoyens pour faire face au coût de l'éclairage public. Nous pensons que ce projet n'est véritablement pas tolérable. Cela nous étonne de votre part, vous qui, le 20 novembre 2004, annonciez vouloir une paix fiscale pour notre Région.

Aujourd'hui, le tarif préférentiel dont pouvait bénéficier l'éclairage public jusqu'en décembre dernier n'est plus possible. D'autres solutions étaient pourtant envisageables. À huit reprises, nous vous avons d'ailleurs interrogé sur ce sujet. Cette taxe est d'autant plus intolérable que les consommateurs ont déjà payé une fois cette somme, suite au décret Gaz et Électricité.

Nous sommes persuadés qu'il est urgent d'organiser un marché à destination des pouvoirs locaux. En tout cas, les choses ne peuvent pas rester comme telles et nécessitent une restructuration.

**M. Paul Furlan (PS).** – En tant que municipalistes, nous essayons, en cette période, d'élaborer les budgets communaux. Nous devons à la fois faire face aux conséquences de l'augmentation du prix de l'électricité, de la diminution des dividendes et de l'augmentation de l'éclairage public.

À titre d'exemple, pour la ville de Thuin, le montant passera d'environ 130.000 euros en 2006 à environ 300.000 euros en 2007 ! Cette augmentation constituerait une taxe de 12 à 13 euros par habitant, soit 50 millions d'euros pour le total des communes wallonnes.

Vous vous êtes récemment exprimé sur le sujet, envisageant un certain nombre de mesures à moyen terme. Mais, les responsables communaux doivent immédiatement prendre des décisions. Aujourd'hui, il m'étonnerait que le Ministre des Affaires intérieures me laisse ajouter à mon budget une ligne instaurant une nouvelle taxe communale.

Concrètement, que devons-nous faire ? Devons-nous augmenter la taxe communale, supprimer certains services ou couper l'électricité pendant la nuit ?

Dans quels délais le Gouvernement pourra-t-il proposer quelque chose ? Il faut aussi tenir compte du fait que nombre de communes sont aussi sous Plan Bonus et ne peuvent donc bénéficier du tiers boni. J'ai beau avoir beaucoup d'imagination, je ne vois pas la solution à adopter dans ce dossier.

**M. André Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La libéralisation de l'électricité a été voulue par l'Europe et cette directive a été intégrée dans notre législation. Le Fédéral, seul compétent pour la tarification, a décidé que les subsides croisés n'étaient plus possibles et qu'il fallait, en la matière, passer au juste prix. Jusqu'au 31 décembre 2006, les communes pouvaient acheter l'électricité à prix coûtant, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Concrètement, que pouvons-nous faire ? La Flandre a décidé d'imposer la taxe ELIA. Par décret, nous avons renoncé à cette dernière pour toute la législature. À Bruxelles, Sibelga a organisé une redevance de dix à quinze euros par an et par ménage. Quelles solutions adopter en Wallonie ? Une solution possible consisterait à obtenir de la CREG qu'elle revienne sur sa décision de faire payer le prix public. Il est, en effet, intolérable que le Fédéral « se paie » deux fois sur cette matière. Avec mon Collègue Philippe Courard, nous allons créer un groupe de travail chargé d'étudier les surcoûts qui peuvent être réduits.

**M. Willy Borsus (MR).** – Je vous remercie, M. le Ministre, pour ces différents éléments de réponse. Cependant, je constate que vous avez cédé au penchant qui vous poursuit depuis le début de cette législature et qui consiste à dire que tout est de la faute du Fédéral.

En outre, je pense qu'il existait bien d'autres moyens d'organiser les choses. Vous auriez pu, par exemple, incorporer l'éclairage public dans les missions des GRD. Mais rien n'a été fait. Où en est-on ? Comme à l'accoutumée, ce sont les riverains qui paient.

Cette problématique est sans aucun doute liée au financement des pouvoirs locaux. J'ai l'impression que le Gouvernement n'a pas levé le petit doigt en la matière. Si vous réunissiez les acteurs concernés, vous vous rendriez compte que tout ne va pas bien !

**M. Paul Furlan (PS).** – Nous sommes ici confrontés à un problème récurrent. Ce sont les autres niveaux de pouvoir qui décident et les communes qui doivent payer. Je ne doute pas de votre bonne volonté, mais les communes sont bel et bien obligées de boucler leur budget et elle n'ont, à l'heure actuelle, pas beaucoup de solutions.

#### L'EX-DÉCHARGE DU MONT D'OR À KAIN

#### LA DÉCHARGE DU MONT D'OR À KAIN ET LES CONCLUSIONS ALARMISTES DE LA SPAQUE

**M. Paul-Olivier Delannois (PS).** – Le Mont d'Or à Kain est désormais un quartier superbe, mais cela était loin d'être le cas, il y a trente ans. En effet, anciennement, ce site accueillait une décharge. Depuis peu, la SPAQuE a interpellé la ville de Tournai en lui signalant que ce site pouvait être pollué et lui demandant de ne plus délivrer un seul permis.

Néanmoins, comme je viens de vous l'indiquer, ce site est désormais un quartier habité. Dès lors, j'aimerais savoir si les riverains courent d'éventuels risques en demeurant dans ce quartier. D'autre part, quelle est votre position par rapport aux propriétaires qui ne peuvent désormais plus rien faire sur leur terrain ?

Avez-vous été informé de cette problématique ? Pourriez-vous nous apporter des compléments d'information sur l'étude réalisée par la SPAQuE ?

**Mme Chantal Bertouille (MR).** – Cette décharge date d'environ quarante ans. Elle fut comblée il y a vingt-cinq ans. Depuis, les maisons ont fleuri et ce quartier est devenu tout à fait agréable.

La SPAQuE a réalisé une étude de ce site et les premiers résultats seraient alarmants. Quels sont les risques encourus par les riverains ?

La SPAQuE a également demandé à la ville de Tournai de bloquer tous les permis. Trois propriétaires de terrain se trouvent ainsi dans l'impossibilité de valoriser leur bien.

Confirmez-vous le caractère alarmant de ces premières analyses ? Les évaporations de gaz concernent-elles une parcelle bien précise, ou existe-t-il un risque d'expansion ?

Au vu des réactions de la population, envisagez-vous d'organiser une réunion d'information afin d'exposer les résultats de cette étude et les développements possibles de ce dossier ?

Savez-vous si cette décharge ne contenait que des déchets ménagers, ou s'il est possible qu'elle ait contenu des déchets industriels ?

Quand ces différents éléments d'analyse seront-ils confirmés ?

**M. Benoît Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comme vous l'avez mentionné, les différentes analyses réalisées par la SPAQuE ont révélé la présence de gaz, à proximité de zones bâties. La SPAQuE en a averti les autorités communales par mesure de précaution, se conformant ainsi à l'obligation d'information prévue dans la procédure.

Une deuxième étude, nécessaire afin de confirmer ces résultats, sera terminée pour le mois d'avril. Il est vrai que tout cela demande un peu de temps, mais c'est compréhensible, étant donné la taille du site concerné.

Concernant le type de déchet entreposé dans cette décharge, il est difficile de savoir ce qu'il en est sans réaliser une analyse précise.

D'autres situations semblables existent en Région wallonne. Ce qui est particulièrement inquiétant ici, c'est que cela concerne une zone bâtie. Nous devons donc prendre toutes les précautions pour que les riverains ne courent aucun danger.

Il existe différentes techniques qui permettent de dégazer une zone afin d'éviter que le gaz ne stagne à un endroit et ne provoque une explosion. Différentes pistes sont envisagées.

Tout comme vous, je pense qu'il est nécessaire d'informer les riverains et nous irons bien entendu à leur rencontre. Cependant, je pense qu'il revient aux autorités communales d'agir en première ligne. La SPAQuE poursuivra, quant à elle, son travail en toute transparence. Toutes les informations connues à ce jour se trouvent d'ailleurs sur son site. Avec le Ministre Antoine, nous prendrons toutes les mesures nécessaires concernant ces sites ayant accueilli une décharge auparavant.

**M. Paul-Olivier Delannois (PS).** – Je vous remercie de nous avoir proposé un délai même si celui-ci est un peu long. J'espère, qu'entretiens, les riverains pourront obtenir des informations. Je suis ravi d'apprendre que vous envisagez la tenue de réunions d'information.

**Mme Chantal Bertouille (MR).** – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Effectivement, le mois d'avril est quelque peu lointain, mais je suis consciente que les analyses demandent du temps. Pour ma part,

je souhaite que la SPAQuE soit un véritable moteur pour organiser des réunions d'information et ce, le plus rapidement possible. Nous ne pouvons laisser les riverains sans information jusqu'au mois d'avril. Nous ne devons pas être alarmistes, mais il faut être réalistes. C'est notre devoir.

## LE FONCTIONNEMENT DES CCAT DANS L'ATTENTE DE LEUR RENOUVELLEMENT

**M. Robert Meureau (PS).** – J'aimerais vous interroger concernant le fonctionnement des CCAT suite à l'installation des nouveaux conseils communaux. Comme le prévoit le CWATUP, les CCAT devraient être organisés dans les trois mois. Cependant, nous savons tous que vous êtes en train de préparer un texte concernant la nouvelle composition de cette dernière. Dès lors, comment réaliser un appel auprès de la population alors que nous ignorons les règles futures. Pourtant, des dossiers importants attendent. Voici donc ma question : comment peut-on poursuivre le travail ? Devons-nous poursuivre avec le quart communal alors que certains d'entre eux ne sont plus conseillers ? Devons-nous procéder au simple remplacement de ceux-ci ?

Étant donné ce flou, les décisions prises par la CCAT risquent-elles de faire l'objet de recours ?

Comment pouvons-nous travailler dans l'attente du texte que vous êtes en train d'écrire ?

**M. André Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie M. Meureau pour sa question et je peux d'ores et déjà lui annoncer que le projet de décret est prêt. Il sera soumis à l'Assemblée lors de sa prochaine réunion dans une huitaine. Il comporte les éléments innovateurs suivants :

- les CCAT deviennent CCATM ;
- elles passent de 12 à 16 membres ;
- les communes qui choisissent la voie de la participation se verront allouer la somme de 24.000 euros.

Par contre, celles qui n'opteront pas pour la voie de la participation recevront 8.000 euros.

Dans l'attente de la mise en application de ce décret, le droit actuellement en vigueur subsiste, notamment en matière de renouvellement des membres des CCAT. Laissez-moi simplement ajouter qu'il serait peut-être opportun, pour les communes, de patienter quelques semaines avant de renouveler leurs membres afin que l'opération se fasse en application du nouveau texte.

**M. Robert Meureau (PS).** – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et j'entends ici deux bonnes nouvelles : un délai plus bref que celui mentionné dans ma question, et l'idée pertinente d'attendre le nouveau texte pour renouveler les CCAT pour les six ans à venir.

## ORGANISATION DU CHANTIER DE LA ROUTE DE HERBESTHAL À EUPEN

**M. Edmund Stoffels (PS).** – M. le Ministre, j'ai été interpellé par l'avocat d'une trentaine d'entrepreneurs situés le long de la route de Herbesthal à Eupen, qui est actuellement en réfection. Il est question de construire de nouveaux sens giratoires, d'où la peur des riverains commerçants qui craignent des problèmes d'accessibilité à leurs commerces et de là, une diminution de leurs chiffres d'affaires. Certains doutent même de la viabilité de leur entreprise à moyen et long terme.

Je ne suis pas opposé au projet. Néanmoins, je souhaiterais savoir si l'entrepreneur peut envisager la diminution de l'ensemble des jours ouvrables nécessaires à la réalisation du chantier. De la même manière, les riverains pourraient-ils bénéficier de réunions de concertation sous forme de permanences afin d'être informés de l'évolution de la situation ?

**M. Michel Daerden,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – M. Stoffels, vous n'êtes pas sans savoir que ce dossier est ample et engage la somme de 3.500.000 euros. Je comprends la crainte des riverains qui, par ailleurs, est récurrente pour chacun de mes grands dossiers. Je vous confirme qu'un sens de circulation sera maintenu en permanence. Il n'empêchera cependant pas tous les inconvénients liés à ces travaux. Une réunion de concertation sera prévue les 23 et 24 janvier prochains. Je peux donc vous assurer que nous essayons de réduire significativement les nuisances, sans pour autant parvenir au niveau de nuisance zéro.

**M. Edmund Stoffels (PS).** – Les riverains sont conscients qu'un niveau zéro de nuisance est impossible, mais ils espèrent la diminution des problèmes actuels liés à ces travaux et ce, afin de maintenir la bonne continuité de leur entreprise et des emplois y afférents, tant au zoning d'Eupen qu'au niveau de la ville elle-même.

J'en termine, en vous remettant la liste des riverains qui ont couché sur papier leurs craintes en la matière.

#### L'ACCES DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AUX TRANSPORTS EN COMMUN

**Mme Eliane Tillieux (PS).** – M. le Ministre, vous avez reçu, la semaine dernière, un collectif d'associations de personnes à mobilité réduite qui souhaitait obtenir l'adaptation d'un certain nombre de lignes de bus.

Vous n'êtes pas sans savoir que, l'an dernier déjà, j'ai remis une proposition de décret en ce sens. Souvenez-vous, en particulier, d'une personne âgée de Salzinnes qui emprunte la ligne 5 pour se rendre à ses consultations hebdomadaires à l'hôpital. Elle vous expliqua à quel point le matériel de ce bus était inadéquat à sa situation. D'où mes questions : êtes-vous informé de l'état de délabrement de ces bus ? Avez-vous rencontré les responsables pour aboutir à des solutions ?

Vous avez signalé à ces personnes qu'elles n'auraient pas gain de cause tout de suite. Il est clair que, sur cette question, nous n'avons d'autre choix que celui d'avancer pas à pas. Dès lors, quelle sera la prochaine étape que vous entendez proposer, et avec quel financement ?

**M. André Antoine,** Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Merci Mme Tillieux. Je confirme votre implication, depuis de longs mois déjà, dans cette thématique. J'ai, en effet, rencontré ces collectifs et voici ce que je leur ai répondu en substance :

- de nouveaux bus seront mis en place, à raison de 169 bus standards et 31 bus articulés, presque tous munis de lames rétractables automatiques. Néanmoins, il est à noter que ces lames automatiques apparaissent moins efficaces que les lames manuelles qui sont toutefois plus longues à manipuler par le chauffeur lui-même ;
- les lignes urbaines seront adaptées à Namur, Mons, Liège et Charleroi, tant au niveau des bus qu'au niveau des arrêts ;
- l'adaptation au milieu rural ne sera pas oubliée. Il faut savoir que la Wallonie compte 36.000 arrêts de bus. Tous ne seront donc pas adaptés, mais un million d'euros sera alloué à cette question ;
- une ligne spéciale 105, munie de bus adaptés, va être mise en place.

C'est l'accent le plus significatif. Ainsi, nous allons pouvoir offrir entre 150 et 175 kilomètres en plus aux PMR. Pour ce faire, nous commencerons par vérifier les lignes qui ont le plus d'intérêt.

**Mme Eliane Tillieux (PS).** – C'est une bonne nouvelle que d'apprendre que, d'une part, les moyens financiers sont disponibles et que, d'autre part, vous faites participer les personnes concernées par ce dossier.

Je reviendrai, par ailleurs, par la suite, à cette proposition afin d'entamer ensemble le chantier relatif aux personnes handicapées.

#### LA PROGRAMMATION DE FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

**M. André Bouchat (cdH).** – Je souhaiterais revenir sur la suppression des bureaux de poste, problème qui dépasse de beaucoup ce que nous pouvons imaginer.

À ce titre, je déplore le manque de dialogue avec les communes. Il apparaît évident que, chez nous, les distances entre ces bureaux sont très grandes et que donc, à travers ce choix, c'est le citoyen qui est négligé.

Je sais bien qu'il y a, actuellement, une motion et une intervention au Fédéral concernant la Poste. En ce qui me concerne, je n'y crois pas.

Vous étiez déjà précédemment intervenu sur ce sujet et vous aviez amorcé une partie de réponse avec les

zones multi-services. Concernant celles-ci, où en êtes-vous ? Avez-vous pris contact avec la Poste afin d'introduire un point Poste dans ces zones multiservices ? Qu'avez-vous déjà réalisé ?

Dans un même ordre d'idées, avait été énoncée la proposition d'un «bus-service» informatisé qui permettrait aux citoyens d'interroger les personnes concernées et de distribuer, entre autres, des services postaux.

Je m'interroge sur la relation établie, dans ce dossier, avec le Fédéral, quant aux actions réalisées et quant au subventionnement étendu.

**M. Benoît Lutgen**, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai fait réaliser une étude d'ensemble sur l'accessibilité des services publics, à savoir les services administratifs et la Poste. Je suis occupé à travailler sur un projet, en concertation avec la Poste qui a fait parvenir sa banque de données à mon Cabinet.

Ainsi, en Région wallonne, nous allons mettre en place des maisons multiservice. Tout cela a effectivement avancé, puisque six à sept maisons multiservices vont voir le jour cette année. Qui plus est, il est évident que le pouvoir communal doit être étroitement associé à ces démarches.

A côté de cela, il existe un autre projet qui consiste à recourir à des bus qui offrent des services très larges, à savoir administratifs, postaux ainsi que la possibilité de vidéo conférences. La décision concernant ce projet-pilote devrait être prise dans les deux à trois semaines à venir. Par la suite, ce projet pourra être étendu en fonction de ses résultats.

**M. André Bouchat** (cdH). – Je retiens donc la volonté de voir augmenter les maisons multiservices, ainsi que de mettre en place le projet-pilote de « bus-services ».

J'aimerais savoir si le Gouvernement, en contact avec le Fédéral, compte prochainement travailler sur un moyen d'amender le Contrat de Gestion pour le personnel de la Poste afin que celui-ci soit précisément déterminé par rapport aux zones communales.

J'estime, en effet, qu'il serait dommageable d'ignorer la position des points Poste.

## LA POSSIBLE PRIVATISATION DES AÉROPORTS DE CHARLEROI ET DE LIÈGE

**M. Paul Ficherolle** (PS). – Ma question aurait pu s'intituler « les velléités des privatisations ».

Si j'en crois l'information servie dans la presse, certains groupes étrangers s'intéressent à nos aéroports. Je ne suis donc pas étonné d'apprendre qu'une vingtaine de groupes est intéressée d'entrer dans le capital de nos sociétés aéroportuaires.

Il n'en reste pas moins que j'ai constaté la réaction des différentes sociétés de gestion. Qui plus est, les gens de Charleroi n'ont pas été consultés sur ce projet.

Je souhaiterais vous demander quelle est la nature de l'intérêt financier de ces groupes d'entrer dans le capital d'une de nos sociétés, si vous avez des contacts organisés et quel est l'intérêt, pour nos sociétés, d'accepter une participation privée ?

Par ailleurs, n'est-il pas souhaitable que les sociétés de gestion soient liées par une proposition ? Quel est le rôle de la SOWAER ?

Enfin, quelle est votre philosophie quant à la hauteur de la participation possible ? Lorsqu'on sait que 25% relèvent du privé, on s'interroge sur le rôle de la Région.

**M. André Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je salue, à travers cette question, le succès de nos aéroports, lequel est dû à :

- la stabilité législative et réglementaire qui rassurent les investisseurs. Nous savons que ce n'est pas le cas à Zaventem ;
- des partenaires d'une grande stabilité. A ce titre, je me félicite de notre convention avec TNT, ainsi que de notre relation avec Ryanair ;

- la qualité du dialogue avec les riverains, que ce soit grâce au rachat de maisons ou à l'insonorisation ;
- l'infrastructure, notamment à travers un nouvel aéroport à Liège.
- 

Une étude a récemment mis en avant la croissance attendue pour les dix prochaines années dans ce secteur. Dans cette perspective, le 24 mai dernier, le Gouvernement m'a donné mission de poursuivre mes investigations afin de trouver des partenaires privés.

Aujourd'hui, nous avons un consultant qui est chargé de prendre contact et d'étudier les différentes pistes. Les décisions ne doivent pas être prises en urgence, mais nous devons cependant être déterminés à poursuivre efficacement la réflexion dans ce domaine.

Il est vrai que 19 intermédiaires financiers se sont présentés. Des rencontres sont prévues entre le consultant et ces intermédiaires.

**M. Paul Ficherouille (PS).** – Vous n'avez pas pu répondre aux différentes parties de ma question, mais vous avez toutefois dit l'essentiel : en la matière, il ne faut pas avoir de tabou, mais bien des exigences car il s'agit d'un dossier très important.

#### LES REMARQUES FORMULÉES PAR LA COUR DES COMPTES SUR LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS PAR LE FOREM

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – La Cour des Comptes a examiné près de 130 marchés publics passés par le FOREM et les résultats de l'étude se révèlent terrifiants. Il est clair qu'au sein de cette institution règne une véritable méconnaissance des règles de marché public.

Le FOREM représente tout de même plus de 850 millions d'euros de dotation annuelle. Mettre de l'ordre dans cette institution ne serait donc pas superflu. Nous avons déjà émis, à plusieurs reprises, des inquiétudes par rapport aux marchés publics passés par le FOREM. Le Ministre Marcourt s'était d'ailleurs exprimé sur le sujet, mais de manière assez succincte.

Aujourd'hui, le rapport de la Cour des Comptes est sur la table. Il est effrayant. Vous avez disposé de celui-ci dès le début du mois de septembre et ni vous, ni M. Marcourt, n'avez émis le moindre mot sur les remarques formulées par la Cour. Pourquoi n'avez-vous pas répondu par rapport aux dysfonctionnements relevés ? Que prévoyez-vous pour l'avenir ?

**Mme Marie Arena,** Ministre de la Formation. – M. Marcourt et moi-même ne nous sommes pas exprimés au mois de septembre sur le rapport de la Cour des Comptes. La raison en est que le FOREM est un OIP et qu'il est donc prévu que le rapport de la Cour soit d'abord remis à l'Administrateur de l'institution qui dispose d'un droit de réponse permettant notamment de constituer ensuite un rapport définitif qui, lui, est finalement transmis aux Ministres.

Qu'y a-t-il exactement dans ce rapport ? Tout d'abord, je tiens à souligner qu'il s'agit d'un travail d'une grande qualité qu'a réalisé la Cour des comptes. Le FOREM représente près de 3.600 personnes, un budget important, notamment, des activités de formation. On comprend donc aisément qu'une telle institution passe beaucoup de marchés publics.

La Cour des Comptes met surtout en avant des problèmes techniques par rapport aux marchés publics, mais certainement pas une volonté de détournement de la règle. Vous avez fait référence aux marchés publics en matière de consultation juridique. Sachez qu'en ce domaine, le marché public n'est pas toujours obligatoire, car il s'agit du choix de la personne la plus compétente dans une matière précise. Il y a donc là une interprétation des marchés publics qui peut intervenir. Il faut aussi savoir qu'en ce qui concerne les Réviseurs, le marché public n'est pas non plus obligatoire. En réalité, ce type de décision relève du Gouvernement.

Bien entendu, des manquements techniques existent et doivent être corrigés au sein du FOREM. Nous avons demandé des réponses à l'institution et celles-ci seront formulées dans un cahier d'observations qui sera examiné le 29 janvier en Commission du Budget.

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. À présent, je comprends mieux certains choix, si c'est le Gouvernement qui les a faits et non le FOREM.

Vous semblez vouloir minimiser les choses, en disant qu'il ne s'agit que de remarques « techniques » de la Cour des comptes. Elles ont pourtant toute leur importance. Je pense qu'il n'est pas inutile de demander à l'Administrateur de gestion de venir s'expliquer en Commission.

#### LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE CONCERNANT LA VIGNETTE SOUS L'ANGLE DU RESPECT DES RÈGLES EUROPÉENNES

**M. Serge Kubla (MR).** – La vignette autoroutière constitue une longue saga. Elle a souvent été reportée et suscite encore nombre de discussions avec l'Europe. Vous avez affirmé, dans la presse, que vous aviez eu des contacts rassurants et que, jamais, vous ne vous seriez embarqué dans ce projet sans quelques garanties.

Il me semble toutefois que l'Europe refuse toute discrimination entre ses ressortissants. En France, lorsqu'on utilise les autoroutes, tout automobiliste est soumis au péage. Il y a donc égalité, ce qui ne semble pas être le cas avec le système de la vignette que vous voulez instaurer. Certes, grâce à une astuce, vous allez dire que les Belges ont déjà payé leur vignette, mais en même temps, dans la presse, vous dites partout que ce sera gratuit pour eux. Ne serait-ce pas là une façon de donner les armes à ceux qui voudront introduire un recours, en se basant sur la discrimination ? Crier sur la place publique que le Belge ne paiera rien, c'est jouer avec le fil rouge.

**M. Michel Daerden,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Effectivement, la vignette routière constitue une incroyable saga. Même si l'idée est belle, que d'embûches lorsqu'on tente de construire quelque chose dans ce pays !

Un pas important a été réalisé ce matin : la Flandre, Bruxelles et la Wallonie sont d'accord. Chaque Région a confirmé ses intentions devant le Premier Ministre. Voilà enfin un problème levé.

M. Reynders, directement concerné, a dit qu'il tenterait d'évaluer le coût global de cette opération pour la fin du mois.

Je pense donc que le dossier est très avancé.

Pour ce qui est de la réaction de nos partenaires européens et notamment des Pays-Bas, il est bien évident que je suis conscient que la vignette s'inscrit dans un contexte qui dépasse les frontières de la Belgique. Il est certain que nous n'éviterons pas les recours. J'en suis intimement convaincu. Sur ce terrain, il faudra se battre afin de faire prévaloir notre thèse désormais belge. C'est unis que nous irons au combat.

Je terminerai mon intervention par cette phrase du Premier Ministre : « Michel, cela fait déjà de nombreuses années que je défends ce projet et je continuerai à le faire ».

**M. Serge Kubla (MR).** – Je prends acte que le dossier avance et je suis heureux de savoir que les trois Régions ont enfin pu s'accorder. C'est un pas important qui a été franchi. Néanmoins, il subsiste une agressivité étalée, par les Pays-Bas notamment.

Il y a aussi un autre point sur lequel vous ne m'avez pas répondu. Vous ne cessez de déclarer que le Belge ne paiera pas un centime de plus. Mais avec de tels arguments, il est difficile de défendre notre thèse de la non-discrimination. Plutôt que de répéter que le Belge ne sera pas concerné par l'augmentation, vous devriez faire preuve d'une plus grande prudence.

#### L'ÉTAT DES PONTS WALLONS SUITE À LA FERMETURE DU VIADUC DE BEEZ

**M. Willy Borsus (MR).** – Les problèmes d'entretien et de sécurité des ponts et viaducs du réseau wallon ne sont pas nouveaux, mais je voulais évoquer cette question avec vous, suite à l'interruption de la circulation du viaduc de Beez durant plusieurs nuits, suite à des réparations. La rénovation des ponts et viaducs est un dossier ancien, déjà évoqué par M. Van Cauwenberghe, il y a plus d'une dizaine d'années.

Cependant, nous ne cessons d'observer de multiples dégradations, notamment au niveau des barrières de sécurité.

Aussi, puis-je vous demander de faire le point sur cette situation avec nous ? Existe-t-il d'autres sites potentiellement dangereux ? Y a-t-il un retard dans le programme de rénovation ? Le viaduc de Beez va-t-il nécessiter, à nouveau, d'autres interventions significatives ?

**M. Michel Daerden**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Tout d'abord, et pour l'information de chacun, sachez que le réseau wallon compte plus de 3.500 ponts. Ceux-ci sont régulièrement surveillés et il s'agit d'un thème clé de notre action.

Selon nos données, il y aurait environ 73 ponts méritant une attention toute particulière et ce, au-delà de la surveillance générale que nous pratiquons d'ores et déjà.

Suite à ce constat, nous nous sommes rendus compte qu'il existait des faiblesses importantes, c'est pourquoi nous avons pris des mesures radicales. L'objectif qui me guide est toujours le même : éviter des accidents. Nous sommes donc intervenus sur le viaduc de Beez. Quant aux autres, soyez rassuré, ils font l'objet d'une attention toute particulière.

Je profite de votre intervention pour vous informer que nous mettrons aussi l'accent sur l'amélioration visuelle.

**M. Willy Borsus** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et, notamment, pour le caractère chiffré de celle-ci.

Le viaduc de Beez est un ouvrage majeur qui nécessitait effectivement une intervention rapide. Je pense, moi aussi, que le visuel mérite une attention particulière et je suis heureux d'apprendre votre décision de consacrer un effort particulier à cette thématique.

#### LE HOME DE VILLANCE À LIBIN

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – Cette question dérive d'un débat plus général que nous avons eu précédemment. Celui-ci concernait la viabilité des maisons de repos, notamment en milieu rural. Nous avons alors débattu de la question excédentaire et de leurs attributions. Nous avons également discuté du caractère privé et public de ces établissements. Vous considériez alors qu'il était important de mettre l'accent sur le secteur public. Vous déclariez, en outre, que le rachat de lits était une procédure peu éthique.

À l'issue de nos débats, je ne partageais pas votre point de vue selon lequel il fallait donner la priorité au public, considérant que celui-ci rendait un service d'une qualité supérieure.

Je vous avais alors invitée à établir un cadastre concernant les zones excédentaires et déficitaires.

Dans le cas qui nous occupe, nous sommes confrontés à un gérant qui doit surmonter de multiples obstacles. Ce dernier a, en effet, tenté de procéder au rachat de différents lits en 2004. Il a essuyé un refus. Il a donc décidé d'aller en recours et on a motivé cette décision de refus en indiquant qu'il n'y avait plus de lits disponibles.

Ce gérant doit se mettre en conformité avec les normes du Fédéral. Il est donc confronté à un problème de financement. Il se trouvait alors dans l'obligation d'augmenter la capacité de sa maison.

Qu'allez-vous faire pour permettre à ces personnes de continuer à répondre aux besoins de la population, en leur offrant un service dont elles sont grandement demandeuses ?

**Mme Christiane Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Merci M. Fourny pour votre question.

Quant à l'opérateur dont vous faites mention, il a introduit, auprès de mon administration, une demande de regroupement de deux maisons de repos. J'ai la confirmation que cette demande correspond aux règles et ne présente, en ce sens, aucune difficulté technique.

De manière plus générale, quand un opérateur fait une demande de lits ou une demande de regroupement, ou encore une demande de lits MRS, ces lits sont prioritairement distribués en fonction des besoins de la

population, selon qu'ils sont en zone déficitaire ou pas. Ainsi, ce seront les besoins de la population, et eux seuls, qui détermineront si la priorité sera donnée au secteur privé commercial ou au secteur public.

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – Merci, Mme la Ministre, pour votre réponse sur ce cas particulier. Je pense que le gérant sera heureux d'entendre votre intervention, après deux ans d'attente. J'entends bien, également, votre réponse aux besoins en fonction du caractère déficitaire des zones, qu'elles soient publiques ou privées.

INTERPELLATIONS (SUITE)

LA FIN DE LA PHASE À CHAUD LIÉGEOISE.

LA CONFIRMATION DE LA FERMETURE DE LA PHASE A CHAUD LIÉGEOISE PAR MITTAL STEEL

LES RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DANS L'ACTUALITÉ DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE

**M. le Président.** – Nous reprenons l'ordre du jour de nos travaux là où nous nous sommes arrêtés ce matin, à savoir l'interpellation de M. Onkelinx à M. le Ministre Marcourt sur la fin de la phase à chaud liégeoise.

*Mme Cornet, 1ère Vice-Présidente prend place au fauteuil présidentiel à 16 heures 04 minutes.*

**M. Alain Onkelinx** (PS). – La prise de contrôle d'ARCELOR par MITTAL faisait espérer le réexamen du maintien de la phase à chaud à Liège, bien que celle-ci ait été condamnée par ARCELOR.

Le Conseil d'entreprise européen a finalement décidé de procéder à l'arrêt définitif des installations de Seraing, d'Ougrée et de Chertal.

Dans le cadre de mes précédentes interpellations relatives à l'avenir de la sidérurgie à Liège, j'avais signalé l'engagement d'ARCELOR de fournir à la sidérurgie liégeoise des coils en provenance de l'unité de production de Dunkerque, en réalité, moins de la moitié de l'approvisionnement provient de cette source. Ce manque de matière première entraîne un déséquilibre de tâches et la mise à l'arrêt de certaines unités à Liège (+/- 6 pauses par semaine). Outre la matière première, du charroi ferroviaire est également manquant. En savez-vous plus à ce sujet ?

J'ai également évoqué, à l'époque, la solution consistant à oeuvrer pour le maintien de la ligne à chaud au delà des échéances initiales, voire la possibilité, pour Liège, de garantir directement son approvisionnement via les deux haut-fourneaux.

La RTBF Liège vient d'annoncer une étude réalisée par les ingénieurs d'ARCELOR sur l'éventuelle rentabilité de la phase à chaud liégeoise ; étude selon laquelle le maintien de celle-ci serait hautement profitable et signifierait un bénéfice de 50 millions d'euros et la réduction du prix de revient de la matière première à moins de 330 dollars la tonne.

Il apparaît que les sites allemands seront finalement maintenus et que le site français conserve l'espoir de l'être également.

En outre, le reclassement de 400 travailleurs dans la phase à froid semble compromis et ce, malgré les engagements pris par MITTAL.

Mes inquiétudes portent également sur l'évolution d'autres éléments tels que la recherche « projet énergie », ou encore notamment, la dynamique commerciale.

Dès lors, M. le Ministre, de quelle manière avez-vous été informé des décisions de MITTAL ? L'absence de licenciement des 400 travailleurs excédentaires est-elle garantie ? MITTAL entend-t-il toujours respecter les engagements d'ARCELOR ? Où en est l'évolution sur la situation de la phase à froid ? MITTAL a-t-il des solutions quant à l'approvisionnement en matière première ? Enfin, comment MITTAL entend-t-il faire face à ses engagements sur la question de la SODIE ?

**Mme la Présidente.** — M. Wesphael a la parole pendant dix minutes.

**M. Bernard Wesphael** (Écolo). – Le Conseil d'entreprise européen de MITTAL ARCELOR a confirmé, en décembre dernier, la fermeture de la phase à chaud liégeoise pour 2009, alors qu'il a accordé un délai supplémentaire aux autres sites continentaux pour lesquels une évaluation serait prévue en 2012.

Selon mes sources, le Gouvernement allemand se serait mouillé financièrement pour obtenir ces décisions, notamment dans le cadre du projet de recherche et développement ULCOS visant à identifier et à développer des procédés innovants pour réduire de moitié les émissions de CO<sub>2</sub> de la sidérurgie. Pouvez-vous, M le Ministre, confirmer ces informations et nous faire part des initiatives du Gouvernement dans le cadre de la préparation du Conseil d'entreprise de décembre dernier pour tenter de sauver la phase à chaud ? Pouvez-vous également nous dire où en sont les plans de reconversion en vue de la création de 2.700 emplois en région liégeoise ? Les derniers chiffres de novembre parlent de 325 personnes.

Qu'avez-vous répondu à l'intervention de M. Jordan Atanasov, Secrétaire régional de la CSC Métal Liège-Huy-Waremme ?

Quid des actions détenues par la Région wallonne dans le capital de MITTAL-ARCELOR ?

Pourquoi le Gouvernement ne s'est-il pas porté partie prenante dans le projet ULCOS qui, en février 2005, a pris la forme d'un consortium de 48 entreprises ? Au vu de son calendrier, vous auriez pu, d'une façon ou d'une autre, inscrire les Wallons dans ce processus ; d'autant plus qu'Arcelor est le coordinateur du projet ULCOS.

Manifestement, les autorités allemandes ont eu une approche volontariste et non résignée. Leur attitude semble aujourd'hui récompensée. On ne peut pas en dire autant pour le Gouvernement qui n'a même pas été capable de profiter de l'OPA de Mittal pour repositionner la phase à chaud liégeoise.

Néanmoins, à en croire M. Atanasov, tout espoir n'est pas perdu, pour autant que le Gouvernement wallon agisse enfin comme un acteur économique.

Depuis ce matin, des études circulent au sein d'Arcelor montrant que le maintien de la phase à chaud à Liège serait économiquement rentable et placerait Chertal parmi les unités les plus performantes du Groupe Mittal-Arcelor. Ces chiffres ont été communiqués au Conseil d'entreprise.

En étiez-vous informé ? Si oui, qu'en avez-vous fait et pour quelles raisons n'avez-vous pu obtenir le sauvetage de la phase à chaud ? Si non, à quoi vous sert le grand nombre de conseillers et de services mis à votre disposition, si vous n'anticipez pas de telles informations ? Comment se fait-il que vous n'ayez pas fait appel à une « boîte » de consultants pour vous éclairer dans ce dossier et sauver la phase à chaud liégeoise ?

L'OPA était une occasion de remettre la question sur le tapis et le retournement de conjoncture économique en est une autre. Qu'avez-vous fait de ces occasions ?

Il s'agit de voir comment vous allez réagir.

Contrairement à d'autres, je ne me suis pas réjoui de cette diminution d'émission de CO<sub>2</sub>, du fait du drame humain qu'impliquait la fermeture de la phase à chaud. Il n'en reste pas moins que les Allemands ont réussi à coupler leurs activités économiques avec une diminution de moitié de ces émissions. C'est un coup de chapeau. Pourquoi n'emboîtez-vous pas ce pas-là ? Je pense, quoi qu'il en soit, que s'il n'est pas trop tard, nous n'en avons pas moins perdu une belle occasion. Je considère tout ceci comme un « loupé magistral ».

**Mme la Présidente.** – M. Kubla se joint à l'interpellation de M. Onkelinx.

**M. Serge Kubla** (MR). – Mme Defraigne, retenue par d'autres devoirs, m'a demandé de bien vouloir la remplacer afin de prendre la parole du Groupe MR. Je continuerai donc sur la lancée des chiffres et des arguments avancés par MM. Onkelinx et Wesphael.

Nous nous rappelons du coup de tonnerre qui avait éclaté dans le ciel wallon quand Arcelor a repris ses accords alors qu'il s'était engagé à réfectionner les deux hauts fourneaux. Je souhaiterais d'ailleurs savoir où en est la récupération des montants dus, suite à cette rupture d'accord.

A l'époque, l'idée circulait que la sidérurgie continentale européenne était vouée à la disparition. On a tant argumenté que l'on a fait passer l'idée que la logique économique se révélait plus forte que tout accord signé. Après des mois, nous sommes arrivés à un accord recueillant un faible consensus. Nous étions donc assez aigris. Cependant, tout le monde se trouvait à la même enseigne sur le continent.

Par la suite, Mittal est arrivé. Aujourd'hui, il y a un problème au sujet de l'accord pris envers les 400 personnes. Quelle sera la réponse apportée ? En effet, 2.700 emplois compensatoires devaient être créés. Il y avait eu engagement de reprendre une partie des travailleurs dans des usines liégeoises du froid. Néanmoins, il semble que le groupe sidérurgique soit confronté à un sureffectif de quelques 400 personnes. Que comptez-vous faire ? J'ai l'impression que nous n'avons pas, de notre côté, une force d'initiative suffisamment convaincante.

C'est alors que le ciel voisin s'éclaircit. Ainsi, certaines usines voient leur durée de vie allongée, mais on laisse toujours Liège fermé. Ainsi, les Allemands ont investi afin de réduire leurs émissions de CO2 et augmenter la rentabilité de leurs sites.

Ne fallait-il pas poser à Mittal la question de confiance quant à la possibilité de revoir les plans concernant Liège ?

Dans ce dossier, nous n'avons jamais connu la sérénité par le passé, mais nous sommes prêts pour le « combat ».

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – Je vais évoquer les nouveaux développements du dossier de la sidérurgie liégeoise. En fait de nouveaux développements, il serait plus opportun de parler de confirmation de décisions. Ainsi, Arcelor-Mittal aurait confirmé le calendrier d'extinction, pour 2009, de la phase à chaud liégeoise.

Cette annonce n'est donc pas un événement. Toutefois, on ne peut que constater qu'Arcelor-Mittal a décidé d'octroyer un long délai supplémentaire aux hauts fourneaux de Brême, d'EkoStahl et de Florange. Pourtant, ces sites étaient, eux aussi, comme Liège, promis à la fermeture, à l'Horizon 2010. Ceux-ci seraient maintenus actifs jusqu'à une prochaine évaluation, en 2012. Pour autant, Arcelor-Mittal ne reviendrait pas sur les accords pris en Wallonie. Si une telle situation se confirmait, elle serait fort regrettable.

Elle le serait d'autant plus qu'au cours de l'OPA-OPE de Mittal sur Arcelor, la Région wallonne avait privilégié une approche ouverte, pragmatique et impartiale envers les deux acteurs. Cette démarche avait été fort appréciée par Mittal. Au-delà de cette appréciation de M. Mittal, la Région wallonne est-elle parvenue à tirer des dividendes plus concrets de sa bonne entente avec lui ? Cette question me semble d'autant plus importante si on rouvre les sites en France, mais qu'on les maintient fermés en Wallonie. En effet, si nous n'avons pas pu mettre à profit cette bonne entente, de même que les cinq mois de tractations qui ont entouré cette OPA-OPE, cela me semble, alors, bien peu sérieux. Si les décisions en faveur d'autres sites continentaux se confirmaient, nous pourrions dire que nous sommes, malheureusement, les « dindons de la farce ». Pouvez-vous me rassurer à ce sujet ?

Je précise que mon propos n'est pas de réclamer une prolongation ou une réouverture de la phase à chaud liégeoise. Néanmoins, l'actualité me conduit à vous réinterroger également sur cette possibilité. En effet, on apprenait, ce matin que certains ingénieurs au sein de Cockerill faisaient actuellement circuler discrètement « en interne » de nouvelles études et simulations qui viendraient à démontrer que le maintien du chaud à Liège serait bel et bien rentable, d'un strict point de vue économique, contrairement à ce qui a toujours été dit.

Toutefois, ces études semblent comporter beaucoup de « si ». Etiez-vous au fait de cette étonnante information ? Disposez-vous de données plus précises à ce propos ?

Pour ma part, je vous avoue que je préfère rester sceptique. Une page s'est tournée, nous avons intégré cette situation. Et cela doit nous permettre de travailler plus sérieusement encore au bon développement d'une sidérurgie à froid performante et de haute technologie à Liège.

C'est en ce sens et à ce niveau que nous aurions pu profiter de la fusion pour demander à M. Mittal qu'il s'engage à faire bien davantage en faveur de projets concrets pour la phase à froid, ou notamment encore en faveur de la Recherche & Développement, des universités et des centres de recherche, en faveur de la reconversion globale du bassin Liégeois. Si tel était le cas, la différence de traitement entre hauts fourneaux continentaux ne devrait pas nous inquiéter, puisque ce n'est plus là que se joue l'avenir de la sidérurgie

liégeoise. Partagez-vous cette analyse ? Pouvez-vous nous rassurer et nous indiquer des engagements concrets de Mittal dans les domaines porteurs d'avenir pour Liège ? Si d'autres voient la durée de vie de leurs hauts fourneaux prolongée, bénéficions-nous, pour notre part, d'un renforcement des actions d'Arcelor-Mittal en faveur du « froid » ? C'est là, je pense, une question fondamentale.

À partir du moment où les hauts fourneaux liégeois ferment, il est évident que le bon déroulement du froid repose entièrement sur un approvisionnement externe fiable et constant. Ainsi, selon le plan prévu, pour que l'excellent outil liégeois, en aval, puisse être une véritable réussite, il faut qu'il soit bien alimenté, en amont, par les autres outils du groupe. Dans ce cas, il s'agit particulièrement de Dunkerque. Néanmoins, des difficultés sont effectivement rencontrées dans le cadre de cet approvisionnement. Le volume n'est pas suffisant et, en 2009, Liège ne pourra plus compter sur cet outil français pour l'approvisionner. Disposez-vous de davantage d'informations à ce sujet ? Arcelor-Mittal s'est-il engagé à résoudre ses difficultés dans le plus bref délais ?

Mittal s'était quand même engagé à poursuivre l'implication d'Arcelor en faveur de la reconversion économique en région liégeoise. Où en est-on aujourd'hui à ce propos ? Arcelor respecte-t-il cet engagement capital ? Dans ce cadre, quel est le bilan précis de la SODIE, cette société chargée de contribuer à la création de 2.700 emplois à Liège d'ici 2009 ? Bien plus qu'un surcis pour un haut fourneau, un véritable renforcement de ces mesures et une dynamisation de ces initiatives seraient plus que bienvenus en région liégeoise.

Lors des débats de novembre dernier, vous aviez annoncé que ces points seraient évoqués rapidement lors d'une réunion tripartite entre Arcelor-Mittal, les syndicats et le Gouvernement wallon. Malheureusement, celle-ci n'a toujours pas pu avoir lieu et les syndicats ont à nouveau rappelé leur demande légitime de tenir au plus vite cette rencontre. Je crois savoir que vous auriez annoncé que cette tripartite se tiendrait dans le premier trimestre 2007. Une date précise est-elle déjà retenue ? Que peut-on attendre de cette réunion ?

**M. Jean-Claude Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Les questions qui me sont posées sont légitimes et en parfaite adéquation avec l'actualité.

Lorsque le groupe Arcelor a pris la décision de fermer les sites continentaux, le groupe avançait que ces sites étaient moins rentables que les sites maritimes. La position spéciale de Liège faisait de lui un site semi-maritime qui l'a bien servi. Aujourd'hui, existe un certain nombre d'études qui montrent que la rentabilité du site se situerait dans la moyenne, grâce à son unique haut fourneau. Ces mêmes études montrent que la remise en marche du deuxième haut fourneau permettrait au site de se hisser à une meilleure place.

Je pense avant tout qu'il ne faut pas jouer avec les travailleurs du site. La décision prise en 2003 a été très pénible, mais il ne faut pas perdre de vue qu'aujourd'hui, il faut penser à la fermeture de la phase à chaud qui est programmée pour 2009.

*- M. José Happart, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 16 heures 35 minutes.*

La situation économique mondiale a changé. On manque actuellement d'acier un peu partout. En ce qui concerne le problème de l'approvisionnement de la phase à froid, je vous avais déjà dit que l'approvisionnement de Liège par Dunkerque posait problème, notamment du fait d'un incendie dans une des installations de Dunkerque.

La confirmation, lors du Conseil d'Entreprise européen Arcelor-Mittal du 12 décembre dernier, de la fermeture de la phase à chaud à Liège n'a sans doute pas étonné les spécialistes du secteur. Par contre, l'annonce du possible abandon de la décision de fermeture des hauts fourneaux d'Ekosthal et du report de la date de fermeture des sites lorrains est en droit de nous interpeller. Cette décision peut être imputée à la situation exceptionnelle du secteur de l'acier qui pousse les opérateurs industriels à maximiser les outils existant, compte tenu du marché porteur. À cet égard, Arcelor-Mittal a tout intérêt à prolonger l'activité de certains sites, dans un souci de maximisation du profit et le choix du maintien temporaire de la production des hauts fourneaux de Brème, Ekosthal et Florange peut s'expliquer par les investissements réalisés dans ces installations en 2003.

Il est à noter que le site de Liège connaît une excentricité mondiale : la rupture de la chaîne du chaud.

Tous ces éléments me font dire aujourd'hui qu'il y a une question à vider avec les responsables d'Arcelor-Mittal. Les événements du deuxième semestre 2006 ont également entraîné une modification du site et les directeurs gérants ont vu redistribuer leurs compétences.

Nous avons prévu de convoquer, courant 2007, une réunion tripartite. La date de celle-ci n'a pas encore été arrêtée car nous aimerions, avant, inviter M. Mittal pour qu'il visite le site, mais aussi les laboratoires et l'université et qu'il voit les capacités de nos installations.

Normalement, cette réunion tripartite devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. Notons, par ailleurs, que les efforts de productivité réalisés sur le site de Liège sont positifs et reconnus par l'entreprise.

En ce qui concerne le reclassement des travailleurs, il est régulièrement évoqué en conseil d'entreprise, compte tenu des incertitudes liées aux projets dans l'aval de la sidérurgie, tant dans les projets existants que les nouveaux projets à mettre en oeuvre.

Le chiffre de 400 travailleurs dont le reclassement ne serait pas encore assuré à ce stade a récemment été évoqué, après utilisation des possibilités d'octroi de prépension et malgré la dérogation accordée dans ce domaine. Aujourd'hui, avec la direction, nous voyons quelles sont les solutions possibles. Il existe toutefois une volonté de ne procéder à aucun licenciement sec, mais à un reclassement interne au sein du groupe avec, si nécessaire, une formation. Le groupe s'était engagé, en décembre 2003, à ce que la fermeture n'engendre pas de licenciement.

Enfin, en ce qui concerne la SODIE, cette dernière a présenté, fin 2006, un rapport dont il ressort qu'elle aurait soutenu, à ce stade, 75 projets et que ceux-ci permettraient la création d'environ 1.150 emplois sur les 2.700 programmés d'ici fin 2009.

Parmi ceux-ci, on dénombre 29 créations d'activités et 46 extensions dans une quinzaine de secteurs. Dans le cadre de ses activités, la SODIE échange régulièrement des informations avec le FOREM, la Ville de Liège ou encore la Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège, animant ainsi une dynamique dans le cadre du redéploiement économique du bassin liégeois.

Le dossier Arcelor-Mittal reste un dossier de première importance et deux sujets nous préoccupent plus exactement : la possibilité de maintenir la phase à chaud en activité — avec un ou deux hauts fourneaux — et développer également la phase à froid.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Monsieur le Ministre, je suis heureux d'apprendre que le Gouvernement prendra l'initiative au niveau du maintien de la phase à chaud. C'est une première bonne nouvelle qui se justifie tout à fait par l'intérêt de cette phase.

En outre, contrairement à certains intervenants, il me semble tout à fait possible de développer la phase à chaud, tout en assurant la reconversion industrielle du bassin. Selon moi, la demande d'acier, associée aux performances de nos sites fait que le maintien de la phase à chaud n'est en rien une chimère, mais bien une réalité négociable. Il faut toujours garder l'espoir.

Au niveau de la carence structurelle d'approvisionnement, si cela continue, elle entraînera une réalité peu désirable : le site liégeois deviendra moins rentable que ses concurrents. Je vous demande donc de peser sur les acteurs concernés afin de régler cette problématique.

L'autre bonne nouvelle se situe au niveau des 1.123 emplois créés. Cependant, mon souhait est bien d'aboutir aux 2.700 emplois promis.

Comptez sur moi pour rester attentif à ce dossier. Je ne manquerai pas de vous réinterpeller à ce sujet.

**M. Bernard Wesphael (Écolo).** – Mon intime conviction est que le site de Liège ne fut pas retenu comme outil susceptible de poursuivre sa vie, en raison d'un manque de volonté politique réellement décidée à arracher un accord. Selon moi, les deux sites allemands ont été maintenus car ils étaient liés à des investissements publics d'État. Nous nous devons de retenir cette leçon.

Il faut aussi souligner que ces deux sites ont affiché leur objectif de diminuer de 50% leurs émissions de gaz à effet de serre. Cela n'est pas rien. Selon moi, aucune porte n'est définitivement fermée. La Région wallonne pourrait encore faire valoir un tel programme de performances énergétiques.

Enfin, comme l'orateur précédent, je suis persuadé qu'il est possible de mener à la fois une reconversion

industrielle et le maintien de la phase à chaud. Je ne partage donc pas l'avis du cdH, ou plus précisément l'avis de M. de Lamotte.

**M. Serge Kubla (MR).** – J'aimerais vous livrer deux réflexions. Tout d'abord, je suis d'accord avec le Ministre selon qui il n'est pas sérieux de maintenir une illusion, de faire croire qu'un miracle est possible. Cependant, vous avez aujourd'hui pris une sorte d'engagement selon lequel vous alliez tenter de mener des négociations et tenter de séduire les dirigeants par la qualité de nos sites. Bien évidemment, dans la négociation, la Région wallonne a un poids différent de celui de l'Allemagne ou de la France. Toutefois, vous avez pris un risque devant nous. Celui-ci vous honore mais engage votre responsabilité. La partie est jouable, à vous de la gagner.

**M. Michel de Lamotte (cdH).** – Pour être tout à fait clair, notre objectif est de développer une reconversion, en se basant sur la haute technologie et en développant le froid. Mais cela ne revient pas à abandonner la phase à chaud.

Quoi qu'il en soit, je resterai attentif à la réunion tripartite qui sera convoquée dans les semaines à venir et aux développements de ce dossier.

#### LES POSSIBLES ALTERNATIVES PAR RAPPORT À L'AVENIR ÉLECTRONUCLÉAIRE

**M. Edmund Stoffels (PS).** – J'aimerais, pour commencer, rappeler quelques chiffres publiés *on-line* au bilan énergétique de la Région wallonne.

En 2003, la Wallonie se caractérise par une consommation d'énergie relativement importante par rapport à d'autres régions d'Europe, particulièrement en raison de son tissu industriel, qui nécessite de gros besoins d'énergie : 13.7 Mtep.

L'industrie wallonne représente près de 50% de la consommation. Cependant, son poids décroît d'année en année (au profit des consommations du secteur domestique et des transports) et l'amélioration de l'efficacité énergétique de ce secteur se confirme, tout en restant modeste.

La consommation finale du logement est en hausse depuis de nombreuses années. Elle a crû de 15% sur la période 1990-2003. Elle est principalement due à l'augmentation du parc de logements et à une augmentation des niveaux de confort des habitations. Le secteur tertiaire est en forte croissance, en raison de l'évolution de la bureautique et du nombre d'installations de climatisation.

Dans le secteur des transports, la place considérable occupée par les transporteurs routiers explique l'extrême dépendance de ce secteur aux produits pétroliers. Depuis 1997, le mode de transport aérien affiche une croissance continue.

En ce qui concerne les vecteurs énergétiques, on constate d'énormes disparités dans l'évolution de ceux-ci. D'un côté, la consommation de charbon ne cesse de baisser alors que celle de l'électricité, des produits pétroliers et du gaz naturel n'arrêtent pas de croître. En l'espace de 13 ans, la consommation d'électricité a grimpé de 25%.

En 2003, la facture énergétique des consommateurs wallons était estimée à 7,6 millions d'euros. De 1990 à 2003, elle a crû de 57% en termes courants, et de 21% hors inflation.

Pour son approvisionnement en énergie, la Wallonie dépend très largement des importations de combustibles fossiles.

En 2003, l'impact des énergies renouvelables en Wallonie était d'environ 2% de la consommation intérieure brute d'énergie, dont 92,96% proviennent de la biomasse, et 5,56% de l'hydroélectricité. Cette dernière combinée avec l'éolienne, le solaire et la géothermie, représentent 7,4% des énergies renouvelables.

Au-delà de tout discours politique, et même si, depuis 2003, on a dépassé ces 2%, il faut que nous acceptions la vérité des chiffres. Les énergies alternatives et renouvelables ne représentent qu'une très petite partie de la consommation finale intérieure brute en Wallonie. C'est interpellant.

La production d'électricité totale nette au niveau des centrales électriques belges est de 80.85 TWh, selon le rapport 2000 de la Commission Ampère, réparti à raison de 57,8 % de combustible nucléaire, principalement de l'uranium (y compris la quote-part de la France dans Tihange), 26,8% de combustibles gazeux, 11,5% de combustibles solides, 1,8% d'hydraulique, 1% de combustible liquide et 1,1% d'autres combustibles.

Fin 1999, la puissance nette développable qui peut être produite en continu durant une période de fonctionnement prolongée, la totalité des installations étant supposée en état de marche, est de 15.569 MW, dont 5.713 MW au départ de centrales nucléaires, 8.327,2 MW au départ de combustibles fossiles, 1.404 MW au départ de centrales hydrauliques et de pompage, 115,5 MW au départ de la valorisation de déchets et 9.3 MW au départ d'éoliennes. Depuis fin 1999, le tableau aura légèrement changé, mais en faisant abstraction des embellies rhétoriques, les ordres de grandeur à mentionner restent les mêmes.

En supposant une désactivation des centrales nucléaires après 40 ans de vie, on entend que la première sera désactivée en 2014, et la dernière en 2025. Cette sortie du nucléaire impliquerait donc une diminution de 29% de la puissance électronucléaire actuelle et une diminution de la contribution nucléaire dans la puissance globale nette développable de 36%, actuellement à 25,9% en 2014.

Le scénario 2012-2014 implique la production au niveau belge de 23 TWh (croissance) et 8 TWh (nucléaire à substituer) au départ d'autres énergies primaires. Est-ce possible ?

En matière d'éoliennes, la Commission Ampère envisage, comme techniquement réalisable au niveau belge, à l'horizon 2010, une puissance en éoliennes de 1.500 MW (500 onshore et 1000 offshore). Où en sommes-nous, à l'heure actuelle ?

Le recours à la cogénération permet de produire de l'électricité de façon subsidiaire par rapport à la production de chaleur ou d'eau chaude. La Commission Ampère évalue le potentiel entre 1.700 et 2.300 MW à l'Horizon 2020. Où en sommes-nous ?

En matière de valorisation énergétique de la biomasse, les risques liés à la valorisation thermique des déchets se cumulent au manque de matière première valorisable comme le bois, d'où l'idée d'augmenter, à moyen terme, la diversification et la spécialisation de la production forestière et agricole. Est-ce réalisable M. le Ministre ?

Au niveau de l'approvisionnement en matière d'énergie fossile et d'uranium, les prix dépendront des stratégies internationales sur lesquelles nous n'avons pas de prise. A l'inverse, nous maîtrisons mieux notre politique d'utilisation rationnelle de l'énergie électrique et c'est sur celle-ci que nous devons jouer afin d'atteindre l'objectif des 23 TWh à produire en plus et des 8 TWh à substituer d'ici 2012-2014. Dans quelle mesure la libéralisation du secteur et l'extension du tarif bihoraire y contribueront-elles ?

Pour conclure, la Commission Ampère propose le maintien de l'option électro-nucléaire pour le futur (sans aucune obligation d'y recourir) et, pour ce faire, la conservation d'un savoir-faire national, aux niveaux tant public que privé. Le choix relève, en démocratie, du Parlement.

Plus nous parviendrons à pousser l'URE et la production au départ de sources propres, plus nous nous assurerons un avenir électrique non nucléaire générant de nouvelles activités industrielles et de nouveaux emplois.

Si nous fixons nos efforts sur la production pour 2012-2014 des 23 TWh d'électricité au départ d'énergie non nucléaire, j'adhère aux recommandations de la Commission Ampère. A l'inverse, je m'opposerai à l'option nucléaire comme une fatalité.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Dethier pour cinq minutes.

**Mme Monika Dethier-Neumann** (Écolo). – Je ne peux que déplorer les déclarations de M. le Ministre selon lesquelles il ne serait pas possible de se passer du nucléaire, faute d'alternative, alors qu'il est lui-même aux commandes pour soutenir le développement de la production d'électricité par cogénération et au départ de ressources renouvelables. Cela revient à organiser lui-même son impuissance à mettre en oeuvre des alternatives au nucléaire.

Permettez-moi de rappeler les risques de celui-ci :

- risque d'accident nucléaire avec dispersion de substances radioactives dans l'environnement ;
- risque de prolifération nucléaire ;
- coût global de production élevé ;
- absence de solutions pour le traitement et la gestion des déchets ;
- épuisement des ressources d'uranium.

Les Écologistes ont démontré qu'il est techniquement possible de sortir du nucléaire en réduisant les émissions du CO2 et ce, par trois voies importantes : la maîtrise de la consommation, le développement de la cogénération et de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Or, M. le Ministre, vous êtes à l'initiative de mesures qui limitent le développement de ces alternatives. Vous êtes donc pareil à celui qui n'appuierait pas sur l'accélérateur de sa voiture tout en disant qu'elle ne peut pas rouler plus vite. Pourtant, la question du réchauffement climatique de même que celle des énergies renouvelables auraient justifié une position plus volontariste de votre part.

Nous savons tous que la capacité de production destinée à remplacer les centrales nucléaires devant fermer leurs portes en 2014 et 2015 existera bel et bien d'ici 2014. Il suffit, pour cela, d'additionner la capacité de production des installations d'électricité renouvelable à celle de la cogénération pour constater que nous dépassons la capacité de production des dites centrales nucléaires. Dès lors, c'est bel et bien un signal démobilisateur que vous nous envoyez, à nous, investisseurs et consommateurs, qui voulons nous engager dans des filières durables et respectueuses de l'environnement. J'en conclus qu'au delà de vos discours, le développement durable n'a que peu d'importance à vos yeux. Démontrez-moi le contraire !

**M. André Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie M. Stoffels de nous amener aujourd'hui à cette question qui nécessitera d'emblée des approfondissements au niveau de notre Commission. Merci également à Mme Dethier-Neumann qui m'attribue des pouvoirs que je n'ai définitivement pas.

Soyons cohérents, nous savons tous que la question de l'énergie relève d'une politique intégrée au niveau européen. Bien sûr, on peut sourire de la recommandation européenne dite des « 3 x 20 » à savoir :

- 20% d'énergie renouvelable au niveau européen en tenant compte des capacités de chacun des Etats-membres, ce qui permet d'insister sur le fait qu'il faut comparer ce qui est comparable. Nous sommes, en effet, bien loin des pays nordiques ;
- 20% de diminution des gaz à effet de serre ;
- 20% de diminution de la consommation d'énergie.

La consommation d'énergie en Wallonie a réellement diminué en partie grâce aux accords de branches. En effet, nous sommes à 90% des taux mentionnés dans ces accords par mon prédécesseur, M. Daras. Nous sommes donc en avance sur le calendrier fixé par lui, notamment en termes de gaz à effets de serre, estimé à 9,43% en 2005, là où mon prédécesseur avançait le chiffre de 11,7%, en 2010.

Le secteur des transports, il est vrai, est le plus inquiétant car, outre les transports généraux par la logistique et le secteur public, il renvoie à la liberté de chacun et à la constante augmentation des achats de véhicules.

En termes de mesures fiscales, nous en sommes au début des mesures visant à imposer à nos citoyens le choix de véhicules plus propres.

A ce propos, je suis responsable.

Le nombre de passagers quant aux transports en commun en Wallonie a augmenté de manière significative. Nous avons, comparativement, la même clientèle en Wallonie que la SNCB en a pour toute la Belgique.

J'en viens, à présent, au troisième élément de mon intervention : le logement. Concernant celui-ci, vous aurez, à la fin de ce mois, le décret PEB.

Je voudrais faire remarquer que, pour ma part, je ne me suis jamais prononcé sur les retards de mes Collègues. Quoi qu'il en soit, sachez que Mme Huytebroeck est encore plus en retard que nous.

**Mme Monika Dethier-Neumann** (Écolo). – Tant que le décret n'est pas ici, il n'est nulle part. Vous verrez que nous serons prêts avant vous.

**M. André Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le décret PEB aurait été prêt d'ici la fin décembre, si le Conseil d'État ne nous avait pas demandé de le représenter au CRAT.

Concernant les primes pour les maisons à haute valeur énergétique, celle-ci s'élève à 7.500 euros. Pour les primes, mon prédécesseur avait introduit 4.000 dossiers quand nous en sommes actuellement à 30.000. Sachez, à cet égard, Mme Dethier, que les primes frigo sont on ne peut plus minimales, bien que fort médiatiques. Nous avons fait des choix. Nous avons préféré ce type de primes à des primes gadgets sur l'électroménager.

Je travaille d'ailleurs avec le Ministre Courard sur des primes énergétiques concernant la construction de nouveaux bâtiments. Il s'agira d'une intervention à hauteur de 70% pour les nouveaux bâtiments, et à hauteur de 60% pour ceux qui nécessitent une rénovation de châssis, chaudières ou toitures. Nous avons donc alloué de nouveaux crédits.

Concernant les énergies renouvelables, je n'ai pas encore les chiffres de 2006. Je me référerai donc à ceux de 2005. En 2004, nous en étions à 306 mgw au lieu de 407 mgw en 2005. De même, le nombre de certificats verts est passé de 712.000 en 2004 à 823.000 en 2005, soit une augmentation de 15%. Pour 2006, nous en serions à près d'un million, ce qui constitue une formidable progression de près de 30%.

Qui plus est, par rapport à mon prédécesseur, le Ministre Daras, nous avons mis fin aux cadeaux accordés par celui-ci à Electrabel sans le moindre euro d'investissement en contrepartie.

M. Daras avait, par ailleurs, fixé nos objectifs à 8% pour 2010. J'ai fait relever celui-ci à 12%, soit 50% de plus que ce qui avait été initialement prévu. Là aussi, j'ai mis la barre haut.

En outre, avec les Ministres Marcourt et Lutgen, nous avons lutté concernant l'usine de biocarburants à Wanze, qui recevra une aide et un double certificat vert.

Je cite également le succès des panneaux solaires qui augmentent ainsi de 40%.

Pour ce qui est des panneaux photovoltaïques, j'annoncerai, dans le cadre du salon Batibouw, les prochains dispositifs mis en place.

Je répondrai à Mme Dethier, en lui rappelant que le nucléaire n'est pas de la compétence de la Région, qui ne gère que l'énergie renouvelable et l'efficacité de l'énergie. Si l'Allemagne a réussi son challenge sous la pression des *Grüne*, il n'en reste pas moins qu'ils sont encore à la traîne dans d'autres domaines et qu'ils importent de l'énergie nucléaire de France.

Enfin, si un modèle devait être suivi, ce serait plutôt celui des Hollandais qui, tout en respectant l'environnement, ont réussi à diminuer leur facture d'électricité.

**M. Edmund Stoffels** (PS). – Concernant la forme, je tiens à vous faire savoir que je ne suis jamais monté à la tribune avec un ton agressif, pour capter l'attention d'une caméra. La démagogie ne sert aucune cause.

Concernant le contenu, il est vrai que vous avez donné un ensemble de réponses en les argumentant. Vous n'avez pu répondre que partiellement à ma question, du fait de la limite de temps. Cependant, vous avez également donné des réponses à des questions que je n'avais pas posées. Je reviendrai donc sur ce sujet en Commission pour discuter plus avant de cette problématique et fixer des objectifs à atteindre en matière d'énergie renouvelable et alternative.

**Mme Monika Dethier-Neumann** (Écolo). – Globalement, je m'accorde avec les deux répliques de M. Stoffels même si, premièrement, je ne vois pas où sont les caméras et si, deuxièmement, je n'ai pas bien compris s'il s'adressait à vous ou à moi.

De plus, j'ai bien entendu que vous étiez un homme modeste. Vous avez donc énuméré tout ce que les

autres ne font pas et tout ce que vous, vous faites. Je me demande donc si vous êtes timide ou si vous n'êtes pas assez volontariste.

A qui profite le crime qui consiste à faire tout le temps peur aux gens, en leur faisant croire que nous n'y arriverons pas ? Vous avez parlé d'un cocktail énergétique, il s'agirait plutôt d'un cocktail énergétique explosif.

#### DÉPÔT DE DEUX PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

**M. le Président.** – J'ai été saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes :

- la proposition de résolution relative à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, par Mme Dethier-Neumann (Doc. 530 (2006-2007) N°1) ;
- et la proposition de résolution sur un logement pour tous en milieu rural, par Mme Fassiaux-Looten (Doc. 531 (2006-2007) N°1).

Elles seront imprimées et distribuées.

#### VOTES NOMINATIFS

PROJET DE DÉCRET RELATIF AU SOUTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES OU CLUSTERS (DOC. 478 (2006-2007) — N°s 1 ET 2)

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif au soutien et au développement des réseaux d'entreprises ou clusters (Doc. 478 (2006-2007) — N°s 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret a été adopté par 44 voix et 20 abstentions. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION SUR LE MARQUAGE DES EXPLOSIFS PLASTIQUES ET EN FEUILLES AUX FINS DE DÉTECTION, FAITE À MONTRÉAL LE 1<sup>ER</sup> MARS 1991 (DOC. 501 (2006-2007) — N°s 1 ET 2)

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à la Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection, faite à Montréal le 1er mars 1991 (Doc. 501 (2006-2007) — N°s 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret a été adopté à l'unanimité des 65 Membres présents. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 23 MARS 1995 PORTANT CRÉATION D'UN CENTRE RÉGIONAL D'AIDES AUX COMMUNES, CHARGÉ D'ASSURER LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES PLANS DE GESTION DES COMMUNES ET DES PROVINCES ET D'APPORTER SON CONCOURS AU MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES COMMUNES ET PROVINCES DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 509 (2006-2007) — N°s 1 ET 2)

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 23 mars 1995 portant création d'un Centre régional d'aides aux communes, chargé d'assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et provinces de la Région wallonne (Doc. 509 (2006-2007) — N°s 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de décret a été adopté par 43 contre 1 et 21 abstentions. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M.WESPHAEL A M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, ET A M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA SUPPRESSION DE BUREAUX DE POSTE EN REGION WALLONNE ET LES ENGAGEMENTS ANNONCES EN LA MATIERE PAR LE GOUVERNEMENT WALLON», PAR MM. ONKELINX ET CONSORTS (DOC. 515 (2006-2007) - N° 1) ET PAR M. WESPHAEL (DOC. 516 (2006-2007)N°1)

**M. le Président.** – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Wesphael à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « la suppression de bureaux de poste en Région wallonne et les engagements annoncés en la matière par le Gouvernement wallon ».

La première motion, pure et simple, de MM. Onkelinx et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 515 (2006-2007) — N° 1.

La seconde motion, motivée, de M. Wesphael a été imprimée et distribuée sous le n° 516 (2006-2007) — N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Onkelinx et Consorts .

- Il est procédé au vote nominatif.

Le projet de motion a été adopté par 43 voix contre 20 et 1 abstention. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

#### JUSTIFICATION DE L'ABSTENTION

**M. le Président.** – J'invite les Membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

**M. Bernard Wesphael** (Écolo). – Vous vous souviendrez certainement de la grande indignation qui régnait dans cette Assemblée, lorsqu'on a appris la fermeture de bureaux de Poste en Région wallonne. Aujourd'hui, M. Onkelinx dépose un projet de motion dont il résulte ce qu'on peut qualifier de beau gâchis. Je pense notamment aux personnes qui ont du mal à se déplacer, mais aussi aux implications écologiques de telles fermetures.

Au vu de votre indignation suite à la fermeture de deux bureaux de Poste de Seraing, je suis choqué que vous ayez aujourd'hui déposé un projet de motion à l'encontre du texte que j'avais moi-même déposé !

**M. le Président.** – L'incident est clos.

Ceci clôture nos travaux.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 35 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Claude Ancion, MR  
M. André Antoine, Ministre  
Mme Marie Arena, Ministre  
Mme Anne Barzin, MR  
Mme Chantal Bertouille, MR  
M. Maurice Bodson, Rapporteur  
M. Willy Borsus, MR  
M. André Bouchat, cdH  
M. Marcel Cheron, Écolo  
Mme Véronique Cornet, 1ère Vice-Présidente  
M. Philippe Courard, Ministre  
M. Michel Daerden, Ministre  
Mme Brigitte Defalque, MR  
M. Michel de Lamotte, cdH  
M. Paul-Olivier Delannois, PS  
Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo  
M. Paul Ficherouille, PS  
M. Dimitri Fourny, cdH  
M. Paul Furlan, PS  
M. José Happart, Président  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
M. Serge Kubla, MR  
M. Benoît Lutgen, Ministre  
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre  
M. Robert Meureau, PS  
M. Marcel Neven, MR  
M. Alain Onkelinx, PS  
Mme Florine Pary-Mille, Rapporteur  
M. Edmund Stoffels, PS  
M. René Thissen, Rapporteur  
Mme Eliane Tillieux, PS  
Mme Christiane Vienne, Ministre  
M. Bernard Wesphael, Écolo

## INDEX DES MATIÈRES

Action sociale  
Aéroports de Charleroi et de Liège  
Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées  
Agriculture  
Avenir électronucléaire  
Banque européenne  
Bureaux de Poste  
Centre régional d'Aides aux Communes  
Cluster  
Code de la démocratie locale et de la Décentralisation  
Commission communale d'Aménagement du Territoire  
Conjoint aidant  
Conseil économique et social de la Région wallonne  
Coopération dans les régions transfrontalières  
Cour d'arbitrage  
Décharge du Mont d'Or à Kain  
Éclairage public  
Espace Wallonie-Bruxelles  
Eupen  
Expansion économique  
Explosifs  
FOREM  
Home de Villance à Libin  
Libéralisation du marché de l'électricité  
Logement pour tous en milieu rural  
Négociations communautaires  
Personnes à mobilité réduite  
Phase à chaud à Liège  
Protection des végétaux  
Réchauffement climatique  
Réseaux d'entreprises  
Santé  
Secteur non-marchand  
Sidérurgie liégeoise  
Situation budgétaire de la Flandre  
Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement  
Vérification des pouvoirs de Mme Anne Barzin  
Viaduc de Beez  
Vignette

## ABRÉVIATIONS COURANTES

Arcelor	Arbed - Aceralia - Usinor
ASTRID	All-Round Semi-Circular Trunking Radio Communication System with Integrated Dispatchings
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
CCAT	Commission consultative communale de l'Aménagement du Territoire
CCATM	Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CPAS	Centre public d'Action sociale
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
CRAT	Commission régionale pour l'Aménagement du Territoire
CREG	Commission de régularisation de l'Électricité et du Gaz
CRIE	Centre régional d'initiation à l'Environnement
CSC	Confédération des syndicats chrétiens
CWATUP	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GRD	Gestion du Réseau de distribution
IPP	Impôts sur les personnes physiques
MRS	Maisons de Repos et de Soins
Mtep	Mégatonne équivalent pétrole
OIP	Organisme d'Intérêt public
OPA	Offre publique d'Achat
OPE	Office public d'Echange
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personnes à Mobilité réduite
RES	Réseau d'entreprises locales
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SEC	Système européen des comptes
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
SODIE	Société pour le Développement de l'Industrie et de l'Emploi
SOWAER	Société wallonne des Aéroports
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SRI	Société régionale d'Investissement
TNT	Thomas Nationwide Transports
URE	Utilisation rationnelle de l'Énergie